

Datar

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2009



La Délégation retrouve le nom de DATAR

Par le décret du 14 décembre 2009, la DIACT est redevenue la DATAR. Ce changement de nom ne s'apparente pas à un retour vers le passé mais à un engagement pour l'avenir. Le nouveau contexte socioéconomique (mondialisation, émergence des métropoles, essor des TIC etc.) nécessitait de renouveler la politique d'aménagement du territoire et donc de redéfinir les missions de la Délégation. Le décret du 14 décembre 2009 a pourvu à cette attente en lui fixant un double objectif : renforcer l'attractivité des territoires et assurer leur cohésion et leur équilibre. C'est pourquoi l'acronyme DATAR signifie désormais Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

Il a été choisi de n'employer dans ce rapport d'activité que le nom de DATAR.

SOMMAIRE

I - LES TEMPS FORTS DE L'ANNEE 2009

Frise chronologique

Les grands dossiers de l'année

II - ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET COMPETITIVITE DES TERRITOIRES

Etat d'avancement des contrats de projets Etat-Régions 2007-2013

2009, année de montée en puissance des programmes opérationnels européens 2007-2013

L'évaluation des contrats de projets Etat-Régions et des programmes opérationnels européens

La poursuite de la politique des pôles de compétitivité

Le lancement d'une nouvelle politique : le soutien aux grappes d'entreprises

La poursuite de la politique des pôles d'excellence rurale

Développer l'innovation et l'intelligence dans les territoires

Anticiper et accompagner des mutations économiques

Les restructurations de Défense

Le bilan de la Prime d'aménagement du territoire (PAT)

Le soutien à l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII)

III - DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES

Lancement d'une réflexion prospective et stratégique sur les métropoles

Clôture de l'appel à expérimentation « 20 villes moyennes témoins »

Une attention soutenue pour les territoires ruraux

Des politiques adaptées aux enjeux de la montagne et du littoral

Aménagement du territoire et services publics/services aux publics

Approche territoriale des questions de santé, d'accès aux soins et de cohésion sociale

Pour un développement durable des territoires

L'aménagement numérique des territoires

Pour une meilleure accessibilité des territoires par les moyens de transports

Le tourisme un stimulus pour l'aménagement du territoire

IV - INSTRUMENTS DE PILOTAGE ET D'ETUDE AU SERVICE DES TERRITOIRES

La prospective et les études

L'Observatoire des territoires : mutualiser l'information sur les territoires

V- ACTIONS D'INFORMATION, DE COMMUNICATION ET DE FORMATION

Communication : répondre aux besoins des acteurs de l'aménagement et du développement des territoires

L'IHEDATE : un institut de formation pour échanger sur les territoires

Coopération internationale : les bonnes pratiques françaises au service des pays partenaires

VI- BILAN SOCIAL ET MOYENS FINANCIERS

Les équipes de la DATAR : une organisation proche des acteurs des territoires

Bilan social

Moyens financiers au service des projets dans les territoires

I - LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2009

FRISE CHRONOLOGIQUE

Janvier

Parution du 2^e rapport de l'Observatoire des territoires « Dynamiques et développement durable des territoires »

12 : séminaire interne de la DATAR dans le cadre de l'élaboration du rapport « Une nouvelle ambition pour l'aménagement du territoire »

Février

Ateliers sur les indicateurs territoriaux de développement durable : près d'une centaine d'experts réunis pour contribuer au choix et à la définition de ces indicateurs

2 : Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT) ayant pour objet la validation de la répartition territoriale des mesures du plan de relance

10 : signature du contrat de redynamisation de site de défense de Givet

Mars

Mars à juillet : Participation au Grenelle de la Mer

10 : conférence « aménagement numérique et développement durable »

17 : première des trois journées de restitution des travaux conduits par la DATAR entre 2004 et 2008 sur le fonctionnement métropolitain de la région capitale

23 : séminaire organisé par la DATAR sur le thème « Territoires de la connaissance et de l'innovation »

31 : Pierre Dartout représentant de la France à la réunion du Comité des politiques de développement territorial (TDPC) à l'OCDE sur le thème « Investir pour la croissance : Bâtir des régions innovantes »

Avril

1^{er} : lancement des ateliers territoriaux du Grenelle de l'environnement

2 : signature du contrat de redynamisation de site de défense d'Arras

3 : lancement des ateliers territoriaux du Grenelle l'environnement

7 : Pierre Dartout auditionné par la Délégation à l'Aménagement du territoire de l'Assemblée nationale afin de présenter le deuxième rapport de l'Observatoire des territoires

29 : relance de la charte des services publics en milieu rural et constitution de groupes de travail qui se sont réunis pendant l'été 2009

30 : séminaire Prospective Info : « La complémentarité territoriale : vers de nouveaux liens de coopération entre territoires ruraux et urbains »

Mai

7 : signature du contrat de redynamisation de site de défense de la vallée de l'Ubaye

26 : signature du contrat de redynamisation de site de défense de Sourdun

Juin

23 : Michel Mercier est nommé ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire

30 : lancement de l'appel à candidature pôle de compétitivité « écotechnologie »

Juillet

2 : signature du contrat de redynamisation de site de défense de Briançon

22 : publication de la loi portant développement et modernisation des services touristiques : création de l'agence française de l'ingénierie touristique Atout-France (fusion d'Odit-France et Maison de la France)

Septembre

Publication du rapport stratégique de la DATAR : « Une nouvelle ambition pour l'aménagement du territoire »

11 : rencontre nationale « vingt villes moyennes témoins », organisée par al DATAR au Puy en Velay, sur le thème des transports et de l'accessibilité

Octobre

7 : lancement des Assises des territoires ruraux, par Michel Mercier, ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire

8 : séminaire Prospective Info : « L'économie des services, moteur de développement durable pour les territoires »

22 : séminaire de lancement de la démarche de prospective « Territoires 2040, aménager le changement » en présence du Ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, Michel Mercier

23 : lancement de l'appel à projets haut débit en zone rurale

29 : lancement de la 1^{ère} vague de l'appel à projets grappes d'entreprises

Novembre

2 : début des débats publics au Sénat de la loi relative à l'entreprise publique la Poste et aux activités postales

3 : mise en ligne du pôle d'observation des territoires de montagne

9 : lancement de la nouvelle vague de PER

3 : installation par le Premier ministre, François Fillon, du nouveau Conseil national de la montagne (CNM)

16 : lancement du 2^e appel à projets Pôles d'excellence rurale (PER)

24 : réunion de la Commission permanente du CNM

Décembre

15 : parution au journal officiel du décret du 14 décembre 2009 créant la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR)

LES GRANDS DOSSIERS DE L'ANNÉE

1/ LES ASSISES DES TERRITOIRES RURAUX : UN EXERCICE DE CONSULTATION NATIONALE

Les territoires ruraux ont été profondément transformés par les grandes évolutions qui, ces vingt dernières années, ont touché la France dans son ensemble : mondialisation, intégration européenne, modernisation de l'Etat, décentralisation, vieillissement de la population, mobilité accrue, extension du mode de vie urbain, prise en compte des nouveaux défis environnementaux et énergétiques et développement des TIC.

Dans ce contexte, les territoires ruraux et les populations qui les composent se sont diversifiés. Cette diversification concerne tout autant les critères démographiques (espace peu dense, faible nombre d'emplois), géographiques (présence d'espaces naturels ou exploités mais aussi d'handicaps naturels) qu'économiques (nombre et variété des emplois, présence du secteur primaire, secondaire et tertiaire) qui les caractérisent.

Face à ce constat, le ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire a lancé le 7 octobre 2009 **une consultation nationale pour connaître les attentes et les besoins de l'ensemble des acteurs et des habitants des zones rurales.**

Ces Assises des territoires ruraux se sont déroulées en plusieurs étapes et à différents niveaux :

- **au niveau national, trois groupes thématiques** composés de parlementaires, de représentants d'associations d'élus, des partenaires socio-économiques, des associations issues de la société civile, des ministères et d'experts se sont réunis jusqu'à la fin décembre. Le groupe 1 avait pour thème « développer les activités économiques et valoriser les atouts des territoires », le groupe 2 « faciliter la vie quotidienne des populations » et le groupe 3 « organiser et animer les territoires ». Leurs débats, complétés par des contributions spécifiques émanant des organisations représentatives, ont abouti à la rédaction de trois rapports.
- **aux niveaux départemental et régional**, les préfets ont été chargés d'organiser la consultation la plus large possible, avant début décembre. Généralement plusieurs réunions ont été organisées dans différents lieux ; dans certains cas, elles ont été enrichies par des contributions spécifiques émanant d'élus locaux, d'organisations représentatives ou d'internautes quand un site dédié avait été créé.
- enfin, **le grand public a pu s'exprimer au travers d'un site Internet** qui a fonctionné partir de fin novembre et a enregistré plus de 50 000 connexions.

La DATAR :

- a réalisé un document support de la consultation ainsi qu'une quinzaine de cartes qui ont constitué la base de questionnement pour les acteurs consultés ;
- a contribué à l'animation des réflexions de l'ensemble des acteurs au niveau départemental, régional et national ;
- a recueilli l'ensemble des synthèses départementales et régionales et a réalisé une synthèse générale.

Les Assises des territoires ruraux ont abouti à un plan d'action en faveur des territoires ruraux en 2010.

2/ CONTRIBUTION AU GRENELLE DE LA MER

Annoncé le 27 février 2009, par Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat aux Transports, Chantal Jouanno, secrétaire d'Etat à l'Ecologie, et Hubert Falco, secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire, le Grenelle de la mer a réuni, selon le processus établi par le Grenelle de l'environnement, 5 collèges – Etat, élus, partenaires sociaux (employeurs et salariés) et associations

de protection de l'environnement – ainsi que des personnes morales associées et des personnalités qualifiées, choisies selon les thématiques abordées.

Quatre groupes de travail ont été constitués autour des thématiques suivantes :

- Groupe de travail n°1 : « Favoriser le développement harmonieux du littoral en améliorant l'interface terre-mer » (6 réunions entre le 9 avril et le 3 juin) ;

La conseillère de l'équipe Dynamique des territoires de la DATAR a été co-rapporteur de ce groupe et a également participé à l'une des deux délégations (24 au 30 mai) qui ont se sont déplacées Outre-mer pour y travailler les quatre thématiques des groupes nationaux.

- Groupe de travail n° 2 : « Promouvoir le développement d'activités maritimes compétitives et soutenables sur le plan environnemental » (7 réunions entre le 22 avril et le 4 juin) ;

- Groupe de travail n° 3 : « Valoriser les métiers de la mer et œuvrer à l'attractivité des activités maritimes ». (5 réunions entre le 6 avril et le 4 juin) ;

- Groupe de travail n° 4 : « Instaurer une nouvelle gouvernance aux niveaux infra-national, national, européen et mondial » (7 réunions entre le 9 avril et le 5 juin).

Le chargé de mission « littoral » de l'équipe Dynamique des territoires faisait partie du collège Etat de ce groupe.

Ces quatre groupes ont remis leur rapport le 9 juin au ministre d'Etat. Cette date a constitué le point de départ d'une consultation nationale sur ses rapports et propositions organisée en trois temps :

- une consultation en régions,
- une consultation internet,
- la saisine des conseils nationaux concernés par les sujets abordés. A ce titre la DATAR a réuni le 23 juin la commission permanente du Conseil National du Littoral (CNL), dont elle est co-secrétaire, pour élaborer l'avis requis.

Les parties se sont réunies les 10 et 15 juillet lors des tables rondes finales, pour l'une desquelles, la DATAR assurait également le rôle de rapporteur, et qui ont abouti à la rédaction des engagements du Grenelle de la Mer.

Dans la ligne des décisions arrêtées par le Président de la République lors de son discours du Havre, le 16 juillet 2009, un travail interministériel a ensuite été entrepris pour rédiger le Livre Bleu traduisant les engagements du Grenelle de la Mer. Au-delà de la participation à ce travail interministériel, la DATAR, en tant que co-secrétaire du CNL, a organisé la consultation par écrit de sa commission permanente sur ce document.

Lors de la réunion du comité interministériel de la Mer (CIMER) du 8 décembre 2009, le Gouvernement a approuvé ce Livre Bleu et les grandes orientations stratégiques nationales pour la mer et le littoral. Il consacre ainsi le choix d'une politique maritime intégrée en cohérence avec la construction de la politique maritime de l'Union européenne. Il réaffirme la place au niveau international de la France présente sur tous les océans.

3/ INSTALLATION DU CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE PAR LE PREMIER MINISTRE LE 3 NOVEMBRE 2009

Le Conseil national de la montagne (CNM), créé par l'article 6 de la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, est un organe consultatif, présidé par le Premier ministre, qui est associé à l'élaboration et au suivi de la politique de la montagne. Son secrétariat général est assuré par la DATAR. Réuni sous la présidence du Premier ministre, le Conseil participe activement à la mise en œuvre de la politique de la montagne, notamment grâce aux travaux entrepris par sa commission permanente et les groupes de travail qu'il constitue en son sein.

Les mandats triennaux de ses 59 membres arrivant à échéance, sa composition a été renouvelée en avril 2009, ce qui a permis au Premier ministre, François Fillon, d'installer le nouveau conseil, ainsi que sa commission permanente, le 3 novembre. Cette réunion du CNM s'est tenue dans les locaux de la DATAR en présence du ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, ministre de l'Alimentation, de l'agriculture et de la forêt, du secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales, du secrétaire d'Etat, chargé du Logement et de l'Urbanisme, du secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de

la Consommation, de la secrétaire d'Etat chargée de l'Outre-mer, de la secrétaire d'Etat, chargée des Sports.

Les échanges, nombreux et approfondis, ont porté sur trois sujets principaux :

- La loi Montagne

Texte de référence, cette loi a posé le principe d'une évolution progressive de la société montagnarde, dans le respect de sa culture et de son identité. Elle a élevé le développement équitable et durable des territoires de montagne au rang d'objectif d'intérêt national. 25 ans après sa publication, François Fillon a proposé au CNM d'engager le bilan de cette loi et a confié la coordination de cette opération à la DATAR.

- La réforme des collectivités locales

Dans le prolongement du récent congrès de l'Association nationale des élus de Montagne, ceux-ci ont souhaité que les réformes proposées au Parlement maintiennent la représentativité des territoires de montagne au sein des assemblées locales et que les futurs textes prennent en compte les particularités des massifs. Le Premier ministre a demandé qu'un groupe de travail du CNM soit créé sur ce sujet et définisse les axes d'une bonne adaptation de la réforme aux territoires de montagne.

- Le devenir des territoires de Montagne

Les territoires de montagne sont confrontés à diverses évolutions environnementales, économiques et sociales que les politiques publiques doivent prendre en compte. Des groupes de travail portant sur le devenir des stations de moyenne montagne, de l'agriculture de montagne, les interventions européennes en faveur de la montagne, la gestion des espaces de montagne et les services aux populations de montagne ont été mis en place.

Le Premier ministre a ainsi proposé un programme ambitieux au nouveau CNM. Pour y répondre, sa commission permanente a constitué cinq groupes de travail à partir des mandats validés par le Conseil. Le bilan de la loi Montagne est confié à une mission d'inspection, composé d'un représentant du Conseil général de l'environnement et du développement durable, de l'Inspection générale de l'administration, de l'Inspection générale des finances, du Conseil général de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Espace Rural et de l'Inspection générale des sports.

Le Premier ministre a fixé la prochaine réunion du CNM en formation plénière à l'automne 2010, pour échanger sur les conclusions de ces différents travaux et envisager les suites à donner.

II – ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET COMPÉTITIVITÉ DES TERRITOIRES

L'ETAT D'AVANCEMENT DES CONTRATS DE PROJETS ETAT-REGIONS (CPER) 2007-2013

Administration interministérielle, la DATAR assure la coordination des contrats de projets Etat-Régions (CPER). Ces contrats visent à améliorer l'attractivité du territoire et la compétitivité des grandes filières régionales porteuses d'emplois, tout en marquant une priorité pour les préoccupations liées à l'environnement et les zones les plus exposées aux mutations économiques.

Après deux années d'un démarrage progressif, l'année 2009 a permis une accélération de la mise en œuvre des projets des CPER 2007-2013, notamment grâce au plan de relance de l'économie mis en place par le CIIACT du 2 février 2009.

A fin 2009, l'Etat a délégué plus de **38,8%** des crédits contractualisés sur la période 2007-2013 (tableau annexe 1), (dont **35,6%** avaient été enregistrés dans le logiciel de gestion PRESAGE au 1^{er} février 2010). Ce taux d'avancement de 38,8% représente près de 90% du taux théorique sur 3 ans (43%), niveau jamais atteint dans les contrats précédents.

A fin 2010, les prévisions des ministères permettent d'estimer à **52,3%** le taux de délégation. Pour mémoire sur l'ancienne génération de contrats de plan 2000-2006, l'Etat avait délégué après 4 années de programmation 45,4%.

Le tableau ci-après présente l'avancement des crédits Etat des CPER à fin 2009.

AVANCEMENT PAR THEMATIQUE

L'avancement en 2009 a bénéficié, en plus de la programmation annuelle des ministères, des crédits du plan de relance de l'économie qui a abondé à hauteur de 400M€ des axes majeurs du CPER : les transports, l'enseignement supérieur et l'aménagement du territoire financé par le FNADT.

Le secteur des transports présente un avancement très satisfaisant grâce à la mobilisation des moyens exceptionnels de l'agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) ; auxquels s'ajoutent en 2009 plus de 211 M€ de crédits du plan relance. Il atteint ainsi un taux proche de 42%, atteignant quasiment l'objectif théorique de 3 années de programmation.

L'enseignement supérieur et la recherche accusaient en 2007 et 2008 un retard global équivalent à près d'une année de programmation. Avec un apport de plus de 145 M€ en 2009 le plan de relance a permis d'atteindre un taux de près de 36% à fin 2009.

L'aménagement du territoire bénéficie pour sa part de 25 M€ supplémentaires au titre du plan de relance, qui lui permettent d'atteindre 33% fin 2009.

D'autres secteurs ont bénéficié en 2009 des mesures du plan de relance de l'économie, en particulier la culture, qui atteint ainsi un taux d'avancement de 34% fin 2009, et l'outre-mer qui atteint 30%.

AVANCEMENT PAR REGION

Les taux issus de PRESAGE présentent encore des disparités selon les régions qui ne permettent pas une analyse comparative complète. La répartition des autorisations d'engagement (AE) par région, transmise par les ministères, a permis une première approche régionalisée.

A fin 2009, il y a relativement peu d'écart entre les régions en termes de délégations de crédits. La plupart des régions se situent à un niveau supérieur à la moyenne nationale de 38,8% ou très proche de celui-ci.

Seules quelques régions dont les taux se situent entre 29% et 35% apparaissent en retrait pour des raisons identifiées, liées au démarrage de certains grands projets (gros projets transports en Champagne-Ardenne et Basse-Normandie par exemple) ou de difficultés spécifiques aux économies ultra-marines (Martinique, Guyane).

CPER 2007-2013 : ETAT D'AVANCEMENT 2007-2009 ET PREVISION 2010

Mise à jour au 9 mars 2010 - Données des ministères

Chiffres en milliers d'euros	ENVELOPPE 2007-2013			2007	2008	2009		TOTAL 2007-2009		ESTIMATION 2010		
	TOTAL CPER 2007-2013	Poids relatif des thématiques	Annuité théorique (1/7ème)	AE 2007	AE 2008	AE 2009	dont AE 2009 Plan de relance	AE	AE TAUX %	AE 2010	TOTAL AE 2007-2010	%
AGRICULTURE ET PECHE	1 178 175	9,25%	168 311	184 868	161 507	146 981	0	493 356	41,9%	166 264	659 620	56,0%
CULTURE ET COMMUNICATION	361 650	2,84%	51 664	33 959	29 851	57 770	8 639	121 580	33,6%	32 940	154 520	42,7%
DEFENSE	9 700	0,08%	1 386	2 000	559	2 350	0	4 909	50,6%	2 780	7 689	79,3%
ENSEIGNEMENT SUP. ET RECHERCHE	2 900 700	22,77%	414 386	204 486	304 444	529 384	145 598	1 038 315	35,8%	393 303	1 431 618	49,4%
dont Enseignement supérieur	2 261 800	17,75%	323 114	157 017	226 893	439 170	135 598	823 081	36,4%	325 000	1 148 081	50,8%
dont Recherche	638 900	5,01%	91 271	47 469	77 551	90 214	10 000	215 234	33,7%	68 303	283 537	44,4%
ECONOMIE, INDUSTRIE ET EMPLOI	724 700	5,69%	103 529	100 789	104 275	107 544	0	312 608	43,1%	94 349	406 956	56,2%
dont Emploi	429 000	3,37%	61 286	56 286	58 786	61 286	0	176 358	41,1%	61 286	237 644	55,4%
dont Industrie	253 400	1,99%	36 200	43 455	42 080	39 478	0	125 013	49,3%	26 283	151 295	59,7%
dont Tourisme	42 300	0,33%	6 043	1 048	3 409	6 780	0	11 237	26,6%	6 780	18 017	42,6%
VILLE (Internats de réussite éducative (Lorraine et Nord Pas de Calais))	2 500	0,02%	357	0	0	0	0	0	0,0%	0	0	0,0%
ANRU (Aquitaine)	73 000	0,57%	10 429	0	3 747	33 921		37 668	51,6%	33 921	71 589	98,1%
ESPACE RURAL ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 244 580	9,77%	177 797	88 443	132 307	195 502	24 711	416 252	33,4%	148 117	564 369	45,3%
ECOLOGIE, ENERGIE, DEVT DURABLE ET MER	5 642 750	44,29%	806 107	654 419	679 338	1 004 267	211 312	2 338 024	41,4%	730 638	3 068 662	54,4%

dont transport	3 274 870	25,70%	467 839	385 040	362 193	619 999	211 312	1 367 232	41,7%	400 900	1 768 132	54,0%
dont grandes opérations d'urbanisme (OIN)	251 700	1,98%	35 957	19 421	26 994	43 441	0	89 856	35,7%	26 398	116 254	46,2%
dont volet environnement et énergies	2 116 180	16,61%	302 311	249 958	290 151	340 827	0	880 936	41,6%	303 340	1 184 276	56,0%
Dont gestion des milieux et biodiversité	148 730	1,17%	21 247	15 000	27 400	21 247	0	63 647	42,8%	21 247	84 894	57,1%
Dont protection environnement et prévention des risques	316 850	2,49%	45 264	21 557	32 766	51 769	0	106 092	33,5%	11 650	117 742	37,2%
Dont autres (Littoral, Agendas 21...)	14 100	0,11%	2 014	656	0	1 216	0	1 872	13,3%	2 216	4 088	29,0%
Dont "fonds Barnier"	233 000	1,83%	33 286	22 080	23 156	33 758	0	78 994	33,9%	33 286	112 280	48,2%
Dont Agences de l'eau + ONEMA (2)	775 000	6,08%	110 714	107 057	116 663	141 874	0	365 594	47,2%	145 089	510 683	65,9%
Dont ADEME	628 500	4,93%	89 786	83 608	90 166	90 963	0	264 737	42,1%	89 852	354 589	56,4%
SPORTS	56 240	0,44%	8 034	7 709	4 824	2 273	0	14 806	26,3%	9 600	24 406	43,4%
SANTE	217 740	1,71%	31 106	22 113	2 598	55 010	20 780	79 722	36,6%	64 106	143 828	66,1%
OUTRE MER	268 000	2,10%	38 286	8 330	28 109	43 556	7 500	79 995	29,8%	37 906	117 901	44,0%
INTERIEUR : Bibliothèques sur DGD + divers	60 500	0,47%	8 643	3 650	3 533	2 180	0	9 363	15,5%	3 876	13 239	21,9%
TOTAL	12 740 235	100,00%	1 820 034	1 310 767	1 455 091	2 180 738	418 540	4 946 597	38,8%	1 717 799	6 664 396	52,3%
TAUX D'AVANCEMENT ANNUEL (1)			14,29%	10,29%	11,42%	17,12%				13,48%		
								Taux théorique sur 3 ans = 42,9%			Taux théorique sur 4 ans = 57,1%	

* **SOURCES** : données GESPER - Groupe interministériel d'étude et de suivi des projets Etat-Régions - dernière mise à jour mars 2010

(1) Pour mémoire : taux d'avancement année 2000 = 10,6% - année 2001 = 12,4%, année 2002 = 11,7% ; année 2003 = 10,7% taux cumulé à fin 2003 = 45,44% ; taux cumulé fin 2006 = 81%

(2) Agences de l'Eau : enveloppe finale ajustée après signature du Plan Garonne en 2009 : 775M€ au lieu de 850 M€

2009, ANNEE DE MONTEE EN PUISSANCE DES PROGRAMMES OPERATIONNELS EUROPEENS 2007-2013

L'année 2009 a été consacrée en priorité à accompagner le démarrage des programmes européens à un rythme soutenu, afin d'éviter tout risque de dégageant d'office en fin d'année et d'analyser qualitativement l'avancement des programmes et leur bonne adaptation au nouveau contexte socio-économique dans la perspective des révisions susceptibles d'intervenir en 2010.

UNE FORTE ACCELERATION DE LA PROGRAMMATION DU FEDER ET UN DEGAGEMENT D'OFFICE EVITE FIN 2009

Constatant un rythme de programmation et de certification encore faible dans de nombreuses régions, la DATAR s'est engagée lors d'une réunion interministérielle tenue le 23 avril 2009 à mettre en place un suivi personnalisé auprès des autorités de gestion régionales pour évaluer le rythme prévisionnel d'avancement de leurs programmes opérationnels et apprécier le risque de perte de crédits en fin d'année au titre du « dégageant d'office ».

Lors de la réunion des préfets organisée le 21 juillet par Michel Mercier, nouveau ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire, destinée à mobiliser les services régionaux sur l'objectif de mise en œuvre des fonds structurels dans le contexte de la crise économique, une dizaine de régions étaient encore considérées comme présentant un risque réel de ne pas atteindre le niveau de certification exigé.

Le travail d'appui de la DATAR s'est poursuivi tout au long du deuxième semestre, avec des contacts personnalisés avec les SGAR ou les conseils régionaux concernés mais aussi en lançant divers travaux de fond pour faciliter l'avancement de la programmation dans divers secteurs sensibles :

- circulaire conjointe de la DGCIS et de la DATAR pour encourager la mobilisation du Fonds unique interministériel (FUI) et des programmes d'investissement des pôles de compétitivité comme contrepartie du FEDER,
- travail approfondi, en liaison avec la Commission, sur les conditions d'intervention du FEDER en matière d'ingénierie financière,
- mise en œuvre de la nouvelle possibilité d'intervention du FEDER pour financer des actions d'efficacité énergétique dans le logement,
- réflexion sur les conditions de mobilisation du FEDER sur des projets d'infrastructures ou de services numériques,
- suivi des « grands projets »...

Grâce à cette mobilisation générale, toutes les régions françaises ont finalement atteint le niveau de certification leur permettant d'éviter l'application automatique de la règle de dégageant d'office des crédits fin 2009. Cette dynamique collective a permis de mettre définitivement les programmes sur de bons rails pour les années suivantes et d'accélérer la recherche de réponses adaptées aux questions techniques ou juridiques susceptibles de ralentir leur mise en œuvre.

UNE IMPLICATION DETERMINANTE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE EUROP'ACT

Ces résultats ont nécessité de mobiliser fortement les outils de gestion et l'assistance technique nationale mise en œuvre dans le cadre d'Europ'Act. Conscient des enjeux, le comité de suivi du programme a mobilisé largement ses moyens pour répondre aux demandes du terrain et faire face aux attentes exprimées par le Groupe de suivi du Cadre de référence stratégique nationale (CRSN).

En termes d'assistance technique, des séminaires liés à la bonne gestion des programmes ou portant sur des thématiques identifiées par le Groupe du suivi du CRSN ont notamment permis de mobiliser les acteurs de la politique de cohésion en France et de structurer réflexions et outils de mise en œuvre des programmes.

Des outils spécifiques, répondant à une forte demande du terrain, ont également été produits : une plateforme juridique, permettant d'apporter précisions et explications sur les différentes normes réglementaires encadrant la mise en œuvre des fonds structurels a ainsi été mise en ligne à la fin

2009. Cette plateforme fonctionne sous la forme d'un site web avec accès réservé. Elle apporte une solution immédiate aux gestionnaires régionaux qui peuvent y déposer leurs questions en vue d'une réponse juridiquement fiable dans un temps très court.

Pour mieux identifier les difficultés rencontrées en régions, et mieux y répondre, un appel à projets a été lancé dans le cadre du programme Europ'Act au printemps 2009. Trois projets métropolitains et un projet ultramarin ont ainsi été sélectionnés pour leur capacité de mobilisation d'acteurs interrégionaux autour de thématiques considérées comme prioritaires par le Groupe de suivi du CRSN.

La mobilisation des forces disponibles pour mieux communiquer sur les interventions de l'Union européenne en France, tant auprès du grand public que des bénéficiaires potentiels, a également joué un rôle conséquent. La professionnalisation du réseau des correspondants communication s'est poursuivie avec un dispositif de formation de haut niveau. La dynamique impulsée dans le cadre du Comité interministériel de pilotage de la communication sur les fonds européens, a été renouvelée notamment à l'occasion du séminaire Objectif Com 2009, à Strasbourg en octobre 2009. Ce séminaire a débouché sur la rédaction d'un plan d'actions concertées entre le niveau central et les autorités de gestion régionales. 2009 a également été l'année de préparation du nouveau portail d'information sur les fonds européens en France qui, prenant le relais de Projets d'Europe. Celui-ci a pour objectif de mieux renseigner porteurs de projets et le grand public sur l'accès aux fonds européens. Il a été mis en ligne le 17 juin 2010 avec pour adresse www.europe-en-france.gouv.fr.

Enfin, un certain nombre de porteurs de projets non institutionnels ont reçu un soutien du programme Europ'Act pour mettre en œuvre des actions de formation, sensibilisation et communication à destination de publics cibles : les parcs naturels régionaux, autour de la thématique développement durable ; les PME et l'innovation, avec un soutien à France Active et au projet FIRME + ou à France Clusters ; mais aussi l'innovation sociale, avec un soutien apporté au projet *Territoires en résidence* porté par la Fondation Internet Nouvelles Générations (FING).

UNE AMELIORATION DES PERFORMANCES DE PRESAGE, L'OUTIL INFORMATIQUE DE GESTION DES PROGRAMMES

2009 a été en ce qui concerne PRESAGE une année de mutation technologique avec la migration de l'ensemble des bases de données vers les technologies internet, ce qui en facilite grandement l'usage. L'application est maintenant accessible depuis n'importe quel poste connecté à Internet.

La première version de PRESAGE web a été généralisée au printemps. Elle succède à PRESAGE 2007 qui avait été développé sur la base des technologies utilisées pour les programmes 2000-2006. En avril 2009, la région Champagne Ardenne a été la première à utiliser PRESAGE web. Après une phase de tests en situation réelle, la nouvelle application était progressivement rendue accessible à l'ensemble des régions françaises.

Fin 2009, tous profils confondus, près de 7 000 personnes utilisaient PRESAGE web quotidiennement. Tous programmes confondus (Europe et CPER), plus de 93 000 dossiers ont été créés dans PRESAGE, dont près de la moitié en 2009. Outre les programmes européens et les CPER, déjà suivis depuis 2007 dans PRESAGE, le suivi du plan de relance de l'économie, et du programme d'action territoriale de reconversion des armées ont été mis en œuvre dans PRESAGE en 2009. L'application PRESAGE doit encore évoluer à l'avenir pour intégrer de nouvelles fonctionnalités.

Conjointement à l'application, un infocentre PRESAGE développé par l'Agence de service et de paiement (ASP) a été mis en place en mars 2009 pour valoriser les données de l'application. Système dédié aux extractions et à l'analyse des données, il permet des restitutions via un logiciel intégrant la sémantique métier PRESAGE. Il comprend un espace dédié à toutes les informations relatives aux dossiers et intègre des restitutions de pilotage (état d'avancement des programmes, suivi earmarking...).

UN PREMIER BILAN QUALITATIF D'AVANCEMENT DES PROGRAMMES EUROPEENS ETABLI DANS LE CADRE DU « RAPPORT TRIENNAL » ADRESSE A LA COMMISSION EUROPEENNE

Le rapport triennal fait un premier bilan sur la mise en œuvre des programmes opérationnels au terme des trois premières années, à partir des données enregistrées dans PRESAGE. On peut en extraire un court résumé, présenté au comité de suivi du CRSN le 20 janvier 2010 :

Disparités territoriales

Si les inégalités interrégionales sont globalement en baisse, en revanche les disparités infrarégionales tendent à augmenter (cas des zones urbaines). Les DOM sont particulièrement touchés par ces disparités infrarégionales.

Réalisations et résultats

Les faits marquants de la programmation sont :

- une accélération de la programmation au 3^e trimestre 2009,
- un fort taux de *earmarking* dans les projets effectivement réalisés,
- un effet levier important des fonds structurels, notamment dans le cas des maîtres d'ouvrage privés et sur les thèmes l'innovation en métropole et de l'énergie dans les DOM,
- une priorité claire à la recherche, l'esprit d'entreprise et l'innovation (PO FEDER métropole), à l'environnement et prévention des risques (PO FEDER Convergence), à l'amélioration de l'accès à l'emploi et l'adaptation des travailleurs (pour le PO FSE).
- des entreprises qui figurent parmi les principaux bénéficiaires de la programmation (PME/TPE, selon nomenclature UE) comme maîtres d'ouvrages et bénéficiaires ultimes (environ 35-40% des bénéficiaires).

Conclusions

- Un bilan positif du CRSN : l'orientation de la programmation vers la stratégie de Lisbonne et les PME est confirmée par les faits.
- l'effet levier des fonds structurels est constaté, mais variable selon les objectifs et les thématiques.
- L'objectif de cohésion territoriale, inscrit dans le traité de Lisbonne, doit être poursuivi et devenir prioritaire dans la prochaine programmation.

LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX ET REFLEXIONS MENES AU NIVEAU EUROPEEN

Suite à la consultation lancée fin 2008, la DATAR a fait valider en mars 2009 la contribution officielle de la France au débat sur le livre vert de la Commission sur la cohésion territoriale, où elle marque son attachement à ce nouveau concept inscrit aujourd'hui dans le traité de Lisbonne. La conclusion résume bien ce point de vue :

« (...) les Autorités françaises tiennent à souligner l'importance qu'elles attachent à la bonne prise en compte de l'objectif de cohésion territoriale dans l'ensemble des politiques nationales et des politiques communautaires. Elles rappellent que la cohésion territoriale ne saurait être un ajout à la seule politique de cohésion économique et sociale mais qu'il s'agit d'un objectif auquel les diverses politiques sectorielles se doivent de participer tant dans leur conception que dans leur mise en œuvre, ce qui nécessite la mise en place de mécanismes de coordination et d'articulation pour garantir une meilleure cohérence de l'action de la Communauté et de ses instruments au sein des territoires.

Toutefois, compte tenu du rôle spécifique que joue la politique de cohésion économique et sociale au regard de la poursuite de l'objectif de cohésion territoriale, les Autorités françaises réaffirment leur attachement à cette politique et **leur volonté que celle-ci puisse à l'avenir continuer à intervenir sur l'ensemble des régions d'Europe.** »

Peu après, la publication par la DG REGIO en avril du « rapport Barca », présentant des recommandations sur l'avenir de la politique de cohésion, est venue conforter l'importance de la dimension territoriale de la politique de cohésion et la nécessité de définir des « stratégies de développement territorialisées ». Ces concepts rejoignent largement les idées exprimées par la France au cours de sa Présidence et dans diverses instances communautaires.

La DATAR s'est par ailleurs largement impliquée dans la réflexion puis dans la mise en œuvre des mesures de simplification de gestion des fonds, décidées à la suite de la réunion ministérielle de Marseille en novembre 2008. Cette démarche a abouti à la publication récente des règlements communautaires correspondants et à la rédaction, au niveau national, du nouveau décret d'éligibilité des fonds structurels, concrétisant ces avancées en droit national.

Dans le même esprit, la DATAR a élaboré une circulaire datée du 19 janvier 2009 relative à la mobilisation du FEDER dans les projets d'infrastructure numérique. Elle a rappelé aux autorités de gestion, par courrier en date du 13 mars 2009, le maintien du ciblage sur les objectifs de Lisbonne et notamment le soutien aux PME et le développement durable, l'encouragement au déploiement de mesures d'animation sur le thème de l'innovation et le rappel des règles simplifiées en matière de modification du contenu des programmes opérationnels. Elle a enfin co-rédigé, en partenariat avec les services en charge de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable, une circulaire datée du 22 juin 2009 relative à la mise en œuvre des opérations liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans les logements.

Ce faisant, la DATAR a lancé, dès la mi-2009, une série de réunions partenariales visant à réviser le décret d'éligibilité des dépenses en tenant compte des mesures de simplification successives ainsi qu'une réflexion concernant la simplification du cofinancement des projets portés par les pôles de compétitivité dans le cadre du FUI.

Compte tenu de son expérience, la DATAR a largement contribué à trouver les compromis permettant de répondre aux attentes de tous en termes de simplification tout en préservant les acquis des procédures européennes en termes de rigueur et de régularité des décisions.

Depuis la fin 2009, elle prépare les négociations sur la nouvelle architecture de la politique de cohésion post 2013.

L'ÉVALUATION DES CONTRATS DE PROJETS ETAT-REGION (CPER) ET DES PROGRAMMES OPERATIONNELS EUROPEENS (PO)

La DATAR anime et coordonne l'ensemble des évaluations des deux grandes programmations régionalisées que sont les contrats de projets Etat-Région (CPER) et les programmes opérationnels européens (PO). Nouveauté de la période 2007-2013, le pilotage national est assuré par l'Instance nationale d'évaluation.

L'ÉTAT ZERO DE LA « NEUTRALITE CARBONE » DES PO ET CPER

Fin 2008, une première évaluation de l'impact carbone a été appliquée à un échantillon de 10 PO et de 15 CPER sur la base de leurs maquettes financières.

Les principaux résultats consolidés début 2009 montrent que ces programmes sont a priori compensateurs :

- pour les PO, les résultats s'échelonnent dans une fourchette proche de la neutralité (entre + 16 et - 300 kt de CO₂ selon les PO) pour un solde de 730 kt économisées (sur un total de 2500 kilotonnes de CO₂ émises et économisées). La neutralité serait atteinte au bout de 7 ans grâce aux actions en faveur de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables et des déchets qui compensent les émissions des secteurs de l'industrie, du fret routier et des déplacements domicile/travail induits par les investissements ;
- pour les CPER, on constate au niveau national la réduction des émissions carbone de 80 kt pour une neutralité atteinte au bout de 56 ans (nota : l'impact carbone est calculé sur la durée de vie des investissements et non sur la seule durée des programmes). La neutralité serait donc respectée grâce aux transports collectifs et aux actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables. En revanche, les économies sur la réhabilitation de bâtiments ne compensent pas les émissions sur la construction neuve qui représente le principal poste émetteur avec l'agriculture et le développement économique. La plupart des régions seraient légèrement émettrices (9 régions entre 26 et 283 kt - souvent industrielles ou agricoles), contre 5 régions qui économisent légèrement du CO₂ (entre moins 7 et moins 54), et l'Île de France qui en économise beaucoup grâce à son fort volet transport.

L'INSTANCE NATIONALE D'ÉVALUATION (INE)

Composée de trois collèges représentant l'Etat, les conseils régionaux et des personnalités qualifiées, l'INE a décidé **lors de sa première réunion** du 18 avril 2008 d'approfondir les questions d'innovation et de développement durable de façon à clarifier ces concepts et d'identifier les objectifs poursuivis par les PO et CPER aux niveaux national et régional sur ces thèmes.

Deux groupes de travail « Innovation » et « Développement Durable » associant des membres de l'INE ont été créés. La DATAR a missionné une équipe de consultants pour les appuyer. Le rapport final de cette étude a été adressé à la DATAR en juillet 2009 et les principaux enseignements ont été présentés aux groupes de travail « innovation » et « développement durable » du groupe de suivi du cadre de référence stratégique national.

Principaux enseignements de l'étude sur l'innovation et le développement durable

* **L'innovation technologique** est une notion fortement cadrée par les référentiels communautaire et national qui se traduit par une homogénéité d'affichage (tous les programmes proposent les mêmes objectifs centrés sur la recherche, le transfert de technologie, les projets collaboratif, le financement de l'innovation, les pôles de compétitivité, ...). Pourtant la diversité entre programme et entre région est forte au niveau des types d'actions menées et des moyens financiers alloués.

On note deux grands types de stratégie d'intervention (et beaucoup de situations mixtes) :

• les régions qui privilégient des stratégies de construction ou structuration de l'offre d'innovation technologique. Il s'agit le plus souvent de région qui ont peu anticipé la montée en puissance de l'innovation dans les économies régionales, au sein desquelles l'appétence pour ce sujet est faible, où la recherche et les filières ne sont pas ou peu structurées. Ces régions financent beaucoup les équipements de la recherche ou la mise en place de filière (infras universitaires et de recherche, plateformes de recherche, incubateurs, pépinières) mais ont plus de mal à faire émerger des projets ;

• les régions qui privilégient des stratégies d'accélération ou d'optimisation des réseaux et outils déjà en place. Il s'agit des régions qui avaient déjà largement anticipé le mouvement dans la génération de programmes précédents, dotées d'un tissu d'entreprises dense et déjà sensibilisés, où la recherche et les filières sont plus structurées. Elles mettent plus l'accent sur les outils de financement de l'innovation ou sur les questions d'organisation, de formation, de management de l'innovation. Les difficultés rencontrées sont surtout liées à la nouveauté des types de projets plus complexes à mettre en œuvre et concernent des structures moins habituées aux programmes européens (PME, TPE etc.), avec un fort besoin d'animation afin d'informer les potentiels porteurs de projets des aides.

* **Le développement durable**

Le développement durable ne constitue pas un modèle d'organisation du diagnostic territorial. De même, les orientations communautaires et nationales étant davantage centrées sur l'environnement que sur le développement durable, cette empreinte initiale se retrouve clairement dans la structure des programmes.

L'analyse permet de dégager un modèle type de prise en compte du développement durable dans les programmes qui correspond à une fusée à 3 étages :

- un axe dédié à l'environnement,
- la mise en place de critères transversaux (plus ou moins contraignants),
- dans certaines régions, la mise en place d'outils d'accompagnement à une meilleure prise en compte de l'environnement voire du développement durable (grille développement durable d'analyse des projets, diagnostic développement durable, mission d'appui dédiée, formations des services).

L'axe dédié a élargi son champ d'intervention par rapport à 2000-2006 : changement climatique et maîtrise de l'énergie complètent les mesures traditionnelles axées sur la biodiversité, la ressource en eau, les risques.

On observe dans beaucoup de programmes l'existence de liens, c'est-à-dire des mesures, voire des actions qui articulent, intègrent les composantes économiques et environnementales (éco-innovations, technologies vertes, recherche sur la biodiversité, tourisme durable ...par exemple). Les liens économie et social ou social et environnement sont beaucoup plus rares (TIC au service du social ou de l'environnement; innovation sociale sur les appels à projet urbain par exemple).

Lors de sa seconde réunion, le 13 janvier 2009, l'INE a débattu de l'opportunité de procéder à des adaptations des PO dès 2009 pour tenir compte de l'évolution du contexte (crise, problèmes de mise en œuvre des crédits impliquant un risque de dégageant d'office, Grenelle de l'environnement) et de la place que l'évaluation pouvait prendre dans ce cadre.

Après débat, l'INE a approuvé un texte invitant les partenaires régionaux à mettre l'évaluation au service de l'adaptation des PO en réalisant des travaux d'expertise rapide portant principalement sur les champs de l'environnement, de l'innovation (et plus globalement du développement durable) ciblés sur :

- la pertinence (réexamen de la stratégie dans un contexte qui a évolué),
- la cohérence interne (adéquation des moyens, des méthodes et des procédures aux buts poursuivis) ou externe (entre les différents fonds et/ou entre les dispositifs régionaux ou nationaux de type plan campus, plan France numérique 2012, PRES...),
- les modalités de mise en œuvre (instruments d'aide les mieux adaptés, efficacité des dispositifs d'animation, modalités de prise en compte de l'environnement, voire du développement durable).

Quelques régions se sont inscrites dans ces orientations et ont mené des exercices rapides qui ont contribué à adapter leurs PO.

Lors de sa troisième réunion, le 27 octobre 2009, l'INE a cadré les travaux d'évaluation destinés à accompagner la réflexion autour de la révision des PO et CPER envisagée au deuxième semestre 2010

(identification des thèmes et des questions évaluatives, précision du niveau de pilotage national et/ou régional et des modalités de synthèse nationale).

En particulier, le lancement de trois évaluations a été décidé :

- contribution du FEDER au développement des territoires ruraux ;
- deux évaluations des CPER sur le volet rail et le volet enseignement supérieur et recherche dont l'objectif est de tirer des enseignements utiles pour éclairer la révision à mi-parcours et d'apprécier la valeur ajoutée des CPER par rapport à d'autres types de programmations.

Développement des compétences en région

En parallèle de séminaires nationaux sur les thèmes du suivi et de l'évaluation organisés en janvier et novembre 2009, la poursuite du programme national de formation des chargés de mission évaluation des SGAR et conseils régionaux piloté par la DATAR a permis de former en 2009 ces acteurs aux indicateurs et à l'infocentre PRESAGE. Enfin, la mise en place d'un module de formation « prise de poste » a permis de former les nouveaux chargés de mission évaluation PO/CPER.

LA POURSUITE DE LA POLITIQUE DES POLES DE COMPETITIVITE

L'Etat a lancé la politique des pôles de compétitivité lors du CIADT du 14 septembre 2004 afin de rapprocher, sur un même territoire, des entreprises, des centres de formation et des unités de recherche pour dégager des synergies et bâtir des projets innovants. 71 pôles ont été labellisés depuis. La DATAR assure, conjointement avec la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS, ex DGE) du ministère de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi, le secrétariat du groupe de travail interministériel (GTI) chargé du suivi national de la cette politique. L'année 2009 a vu l'engagement d'une deuxième phase de soutien aux pôles de compétitivité, suite à leur évaluation intervenue durant l'année 2008.

RENFORCER L'ANIMATION ET LE PILOTAGE STRATEGIQUE DES POLES

Cette deuxième phase de la politique des pôles de compétitivité se caractérise par le renforcement de l'animation et du pilotage stratégique des pôles, avec la signature de « contrats de performance » entre les pôles, l'Etat et les collectivités territoriales. Les 58 pôles dont le label a été renouvelé pour 3 ans à la mi-2008 ont pu bénéficier d'un tel contrat par lequel ils s'engagent sur des objectifs de performance à 3 ans, sur la base de la feuille de route stratégique qu'ils ont élaborée. Ce contrat leur donne une visibilité sur les soutiens financiers dédiés à l'animation de leur pôle sur les trois ans.

Le rôle des comités de coordination régionaux des pôles a, en outre, été confirmé : ils se réuniront régulièrement pour accompagner et suivre la progression des pôles vers leurs objectifs. Le dispositif des correspondants de l'Etat a été précisé : chaque pôle aura un interlocuteur au niveau national pour l'ensemble des ministères et un interlocuteur au niveau régional pour l'ensemble des services déconcentrés de l'Etat. Enfin, la coordination entre pôles d'une même thématique, ou de thématiques complémentaires, à l'échelon national est encouragée.

L'EVALUATION DES POLES NECESSITANT UNE RECONFIGURATION

L'évaluation de 2008 a classé les 71 pôles de compétitivité en trois groupes : 39 pôles ayant atteint les objectifs de cette politique (groupe 1), 19 pôles ayant partiellement atteint les objectifs (groupe 2) et 13 pôles nécessitant une reconfiguration (groupe 3).

Pour ces derniers, l'attribution du label « pôles de compétitivité » a été maintenue pendant un an de plus afin de leur permettre de faire leurs preuves. Les entretiens contradictoires intervenus fin juin 2008 entre ces pôles, les évaluateurs, les services de l'Etat et les collectivités territoriales ont permis d'identifier les principales marges de progrès.

Afin de leur donner les meilleures chances de succès, ces 13 pôles ont fait l'objet, de juin 2008 à fin 2009, d'un accompagnement par l'Etat, en lien avec les collectivités territoriales (soutien financier à l'animation, appui constant des correspondants locaux et nationaux, des services déconcentrés de l'Etat et du GTI). Un plan d'action avec des objectifs leur a été demandé et a fait l'objet d'un échange avec l'Etat.

Un point d'étape à mi-parcours a été fait en avril 2009 : chaque pôle a été reçu pour audition et échanges par le GTI, avec la participation des collectivités territoriales, des correspondants locaux et nationaux et des services déconcentrés de l'Etat.

Enfin, une évaluation, confiée au cabinet CM International, s'est déroulée de septembre à décembre 2009. Elle s'est attachée à évaluer les pôles sur deux points principaux :

- leur capacité à répondre aux critères des pôles de compétitivité,
- leur capacité à se hisser au même niveau que les pôles de catégorie 1 et 2 et en particulier à remplir les conditions pour élaborer rapidement un contrat de performance.

A partir des résultats de ces évaluations, un groupe de personnalités qualifiées, extérieures à l'administration, a formulé un avis. Il a permis de préparer le CIADT du 11 mai 2010 qui a décidé de renouveler le label « pôle de compétitivité » pour 7 de ces 13 pôles.

LA LABELLISATION DE NOUVEAUX POLES DE COMPETITIVITE « ECOTECHNOLOGIES »

Conformément au souhait exprimé par le Premier ministre, le 24 septembre 2008, lors du lancement de la deuxième phase de la politique des pôles de compétitivité, une sélection d'un nombre restreint de nouveaux pôles a été engagée au second semestre 2009 afin de compléter la couverture des thématiques des pôles dans le domaine des écotechnologies, tout en maintenant le niveau d'excellence et de visibilité visé par le dispositif.

La sélection de ces nouveaux pôles s'est faite sur les mêmes critères et procédures que ceux retenus pour les précédentes de labellisation de 2005 et 2007. Cette sélection a, en outre, tenu compte des domaines déjà couverts par les pôles de compétitivité existants ainsi que des synergies et complémentarités apportées.

19 dossiers ont été déposés. Des expertises des ministères chefs de file et du groupe des personnalités qualifiées ont été réalisées pour préparer le CIADT du 11 mai 2010 qui a décidé d'attribuer le label « pôle de compétitivité » à 6 de ces projets.

LES PLATE-FORMES D'INNOVATION DESORMAIS SOUTENUES DANS LE CADRE DU FONDS UNIQUE INTERMINISTRIEL (FUI)

Nouveauté de la deuxième phase de la politique des pôles, le FUI destine depuis 2009 une partie de son budget (jusqu'à 35 M€ par an) au cofinancement de projets d'équipements et d'infrastructures mutualisés (ou « plateformes d'innovation »). Ceci permet de mieux répondre au besoin d'équipements partagés et de services associés qui sont mis à la disposition des entreprises et des chercheurs pour leurs travaux de R&D. Ces moyens sont de puissants facteurs de structuration des pôles, d'organisation du travail entre les partenaires, d'ancrage de la R&D sur les territoires et d'attractivité pour d'autres entreprises, chercheurs et talents.

Dans le cadre du 1er appel à projets, une présélection de 35 projets de plates-formes d'innovation portées des pôles a été annoncée le 5 février 2009. 23 relèvent de pôles mondiaux ou à vocation mondiale. Ces projets vont faire l'objet d'études pour être finalisés et passer en phase de réalisation.

Les aides aux projets de recherche développement (R&D) de l'année 2009

Dans le cadre du Fonds unique interministériel (FUI)

A l'instar des années précédentes, deux appels à projets ont été instruits par le GTI durant l'année 2009 pour soutenir via le FUI des projets de R&D des pôles. La sélection a été opérée sur les critères suivants :

- les retombées en termes de création de valeur, d'activité économique et d'emplois,
- le contenu technologique innovant du projet,
- le développement de nouveaux produits ou services pouvant être mis sur le marché à court ou moyen terme,
- la cohérence des projets avec la stratégie de développement du pôle.

Les résultats du 7^e appel à projets du FUI ont été annoncés le 10 mars : 91 projets de R&D, émanant de 53 pôles de compétitivité, ont reçu un financement par l'État de 107 M€. Les résultats du 8^e appel à projets du FUI ont, eux, été annoncés le 29 juillet : 93 projets de R&D, émanant de 48 pôles de compétitivité, ont reçu un financement par l'État de 109 M€.

Le second semestre 2009 a vu le transfert à OSEO de la gestion des aides du FUI, à partir du 9^e appel à projets du FUI lancé le 20 octobre.

Les autres dispositifs de soutien

A ces 216 M€ du FUI, s'ajoutent les aides aux projets apportés par les collectivités territoriales (notamment 128 M€ d'intentions de cofinancement avec le FUI), l'Agence Nationale de la Recherche (192 M€ pour 151 projets), OSEO (70 M€ pour 554 projets) et l'Agence pour Innovation Industrielle - transférée à OSEO et reconfigurée en programme ISI - (89 M€ pour 13 projets).

LE LANCEMENT D'UNE NOUVELLE POLITIQUE : LE SOUTIEN AUX GRAPPES D'ENTREPRISES

A la suite du CIADT du 15 décembre 1997, la DATAR a engagé la première politique nationale d'appui aux *clusters* (réseaux d'entreprises) se concentrant sur les regroupements de PME/TPE. Baptisée « soutien aux systèmes productifs locaux (SPL) », elle s'est concrétisée par le lancement d'un appel à projets en deux vagues en 1998 et 1999 qui a soutenu 160 projets.

Toujours à l'initiative de la DATAR, une seconde politique nationale d'appui aux clusters a été engagée en 2004. Elle est axée sur les pôles de compétitivité, regroupements d'entreprises et d'organismes de formation et de recherche (voir pages précédentes).

Les pôles de compétitivité ne sauraient, toutefois, résumer toutes les formes de réseaux d'entreprises. En 2009, une centaine de SPL étaient toujours actifs, contribuant à la montée en performance des entreprises qui les composent et participant ainsi au maintien et/ou au développement de l'emploi et des compétences dans les territoires. Or, la crise économique actuelle a révélé l'importance des clusters qui sont organisés pour aider leurs membres, principalement des TPE/PME, à accéder à des moyens de réflexion et d'action qui dépassent leurs ressources propres individuelles.

Aussi, à la demande du Gouvernement, la DATAR a entrepris de rénover la politique des SPL, afin de l'actualiser et l'articuler de manière complémentaire avec celle des pôles de compétitivité. Pour ce faire, la DATAR a mené une large concertation avec les chefs d'entreprises, les animateurs de clusters, l'association France Clusters (ex CDIF) qui rassemble une centaine de SPL et pôles de compétitivité, des collectivités territoriales et les ministères et organismes publics nationaux concernés.

La nouvelle politique a été lancée le 29 septembre 2009 par le ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire, Michel Mercier, lors de l'université des clusters organisée par France Clusters. Elle repose sur un soutien aux grappes d'entreprises.

GRAPPES D'ENTREPRISES : UNE DEFINITION

Les grappes d'entreprises peuvent être définies de la manière suivante :

- elles sont **principalement constituées de TPE/PME**, généralement dans un même domaine d'activité ; elles intègrent, lorsque cela est pertinent, des grandes entreprises ; elles **associent ou intègrent des acteurs de la formation, de la gestion de l'emploi et des compétences, de l'innovation et de la recherche**, en fonction des contextes et des initiatives ;
- elles ont un « **noyau dur** » **ancré sur un territoire** permettant des rapports aisés de **proximité** entre leurs membres et qui est **pertinent** par rapport au tissu d'entreprises concerné ;
- elles **apportent des services aux entreprises** qui peuvent porter sur l'ensemble de leurs besoins à travers des actions de mutualisation ou des actions collectives, notamment concernant l'innovation sous toute ses formes (technologique, organisationnelle), le marketing, l'emploi et les compétences, l'organisation du travail, le développement à l'international, la communication, les aspects environnementaux... ;
- elles ont une **structure de gouvernance propre**, où les **chefs d'entreprises ont un rôle moteur**, avec une **stratégie élaborée collectivement** mise en œuvre à travers un **plan d'actions concerté** ;
- **toutes les entreprises sont concernées** (entreprises de production, professions libérales, prestataires de services, artisanat de production...), dans toutes les activités (commerciales, industrielles, artisanales, touristiques, artistiques, agricoles, de service...) et sur tous les territoires (urbains, périurbains, ruraux) métropolitains et d'outre-mer ;
- elles s'articulent et coopèrent avec les acteurs publics et privés de leur environnement territorial.

La complémentarité grappes d'entreprises / pôles de compétitivité

Les grappes d'entreprises répondent à des besoins complémentaires des pôles de compétitivité et peuvent s'articuler avec eux :

- elles répondent à un besoin dans des secteurs caractérisés notamment par une moindre activité de R&D (services, industries créatives, industries agroalimentaires...) et qui peuvent ne pas être couverts par les pôles ;

- l'activité de ces grappes d'entreprises est majoritairement tournée vers la performance des entreprises, alors que les pôles de compétitivité sont davantage axés sur le développement technologique, l'innovation et la recherche-développement. Ces grappes d'entreprises peuvent ainsi tirer profit de la dynamique de R&D des pôles de compétitivité. En retour, ces derniers peuvent s'appuyer sur les grappes pour développer leurs actions à destination des PME en termes de valorisation de la R&D et de prise en compte des besoins de cette catégorie d'entreprises dans la définition de leurs actions de R&D.

LANCEMENT D'UN PREMIER APPEL A PROJETS

Le soutien aux grappes d'entreprises est mené via des appels à projets. Le premier a été ouvert par la DATAR le 29 octobre 2009. 112 réponses de grappes ont été reçues, impliquant plus de 7500 entreprises, dont 90% de TPE/PME. 42 lauréats ont été annoncés le 4 mai 2010.

L'appel à projets ne soutient pas toutes les grappes d'entreprises mais seulement les initiatives, en France métropolitaine comme en outre-mer, les plus exemplaires en termes d'impact, de gouvernance ou de management, ou en termes d'originalité (secteurs, activités, types d'entreprises, types de relations entre les membres...). Cette démarche vise un objectif global d'entraînement des autres grappes. Elle permettra de renforcer les dynamiques engagées par les collectivités territoriales en faveur de ce type de clusters en assurant le développement d'une dynamique nationale cohérente. L'appel à projets n'attribue pas de label, mais communique en faveur des grappes sélectionnées au niveau national et leur ouvre la voie à des financements supplémentaires pendant deux à trois ans.

Le comité de sélection, présidé par la DATAR, réunit l'ensemble des représentants des partenaires ministériels (Outre-mer, Industrie, Agriculture, Défense, Environnement, Emploi, Santé), d'OSEO, de la Caisse des dépôts et consignation, des collectivités territoriales (Association des régions de France, Assemblée des départements de France), du Conseil national des économies régionales (CNER) et de l'Assemblée de chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI).

Un second appel à projets sera ouvert fin juin 2010.

La DATAR financera cette politique à hauteur de 20 M€, qui viendront en complément des fonds existants d'autres ministères, des collectivités territoriales et de l'Europe. Cette démarche permettra ainsi de mieux organiser, autour des plans d'action 2010-2012 des grappes sélectionnées, le soutien coordonné des divers acteurs. Une animation nationale de ces grappes sera également mise en place en lien avec France Clusters.

LA POURSUITE DE LA POLITIQUE DES POLES D'EXCELLENCE RURALE

LANCEMENT DU DEUXIEME APPEL A PROJETS

L'intérêt suscité par la première génération de l'appel à projets des Pôles d'excellence rurale (730 réponses, 379 projets labellisés) justifie son renouvellement dans son principe comme dans ses modalités. C'est l'un des premiers constats formulés dans les études et travaux menés sur le dispositif en 2008 et 2009. Il a permis une forte mobilisation des acteurs locaux, une accélération et amplification des dynamiques présentes, et un renforcement du partenariat public/privé.

C'est pourquoi le gouvernement a décidé de lancer un nouvel appel à projets en novembre 2009 à partir de deux enjeux :

- accroître la capacité économique des territoires ruraux,
- répondre aux besoins de la population dans le domaine des services au public en fonction des évolutions des territoires.

Ce deuxième appel à projets a pour vocation de faire émerger des projets générateurs d'activités économiques, d'emplois directs et indirects, de valeur ajoutée et de développement local en favorisant de nouvelles dynamiques territoriales. Il est étroitement lié aux Assises des territoires ruraux qui se sont tenues d'octobre 2009 à janvier 2010, dont l'objectif était d'établir un plan d'action renforçant l'attractivité de ces territoires et apportant des réponses concrètes aux attentes de leurs habitants.

Une valorisation des expériences et la publication des études sur le dispositif

A la fin décembre 2009, 60 % des PER avaient achevé leurs opérations, 34 % disposaient encore de quelques mois supplémentaires et 7 % avaient été abandonnés.

Certains PER ont réussi à mener à bien, dans des délais contraints, des opérations remarquables de développement de territoires ruraux, qui méritent d'être portées à connaissance. C'est pourquoi la DATAR a publié, sur le site dédié aux PER (<http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr>), un guide des bonnes pratiques.

Ce document a pour ambition de mettre en avant les bonnes pratiques constatées lors de la réalisation des première et deuxième vagues, dans le cadre du lancement du deuxième appel à projet « pôles d'excellence rurale ».

Le recensement des bonnes pratiques repose d'une part, sur les conclusions et recommandations des différentes études et travaux de recherche menés depuis le lancement du dispositif et d'autre part sur les travaux de repérage de PER exemplaires menés conjointement par le secrétariat permanent des PER et les préfetures de département.

Bilan de l'engagement des crédits de l'Etat au 31 décembre 2009

Le délai imparti pour la fin de toutes les opérations des PER labellisés en 2006 et 2007 était fixée au 31 décembre 2009. Pour 207 PER, soit 55 %, cette échéance a été respectée. Pour 146 PER, soit 38 %, une dérogation a été accordée pour terminer les opérations au plus tard avant le 31 décembre 2010. Les 26 autres PER, soit 7 %, ont été abandonnés.

Au plan financier, sur un montant global initial de 235 583 437 € de subventions, 205 942 272 € ont effectivement été engagés au 31 décembre 2009, soit 87,42 %. La différence provient des 26 PER abandonnés et de l'abandon, par certains PER, de quelques opérations.

Au titre du fonds ministériel mutualisé, la consommation en autorisation d'engagement au 31 décembre 2009 s'élevait à 155,55 M€, soit 89 % de l'enveloppe initiale.

PER : le programme de recherche évaluative engage le travail de 10 équipes

Un programme de recherche évaluative destiné aux chercheurs a complété l'évaluation du dispositif PER lui-même. A été ici privilégiée l'analyse des processus et des dynamiques qui modèlent un nouveau monde rural. 10 équipes de recherche, dont certaines en partenariat privé/public, ont été retenues.

A partir du matériau brut que constituent les dossiers de candidature PER mis en ligne, ces équipes ont travaillé sur des sujets aussi divers que les nouvelles typologies rurales, la gouvernance, les services, les nouvelles activités, la formation et l'emploi, la dimension internationale des PER, leur accès à l'ingénierie, le patrimoine comme ressource de développement. Un outil de catalogage a également été créé.

Parallèlement, l'année 2009 a été celle du lancement d'un groupe de prospective sur les PER et le rural dont la fonction est la mise en réseau des équipes retenues, l'expertise ainsi que le transfert des résultats de recherche vers les politiques publiques. L'ensemble des résultats des recherches et les recommandations du groupe de prospective ont été publiés sur le site internet de la DATAR à la fin de l'année 2009. Ils donneront lieu à un séminaire de restitution prévu en 2010.

DEVELOPPER L'INNOVATION ET L'INTELLIGENCE DANS LES TERRITOIRES

LA DATAR ET L'ORGANISATION SPATIALE ET FONCTIONNELLE DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE EN FRANCE

Toute politique de compétitivité repose sur l'excellence du système d'enseignement supérieur et de recherche et pose la question des échelles territoriales auxquelles se joue l'excellence. Cependant, le système doit aussi concilier les exigences d'excellence de la recherche, qui requièrent de la concentration, avec la proximité territoriale d'une formation, soucieuse de répondre à la demande sociale et culturelle des populations ou aux besoins en transfert de technologie des PME.

La DATAR accorde une place importante à la question de l'organisation spatiale et fonctionnelle du système d'enseignement supérieur et de recherche dans son programme d'étude : quatre études ont été rendues publiques en 2008, avec comme approche commune le rôle des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES). Par ailleurs, le 27 février 2008, le Conseil Economique et Social et Environnemental a adopté le rapport présenté par Jean-Pierre DUPORT consacré à l'aménagement du territoire et l'enseignement supérieur et la recherche, pour lequel la DATAR a apporté ses contributions.

Ces études, réflexions et contributions de la DATAR, ont permis en 2009 l'élaboration de propositions d'actions publiques. Un séminaire de travail a réuni, le 23 mars, une soixantaine d'acteurs régionaux de l'innovation, de l'enseignement supérieur et de la recherche qui à partir de la présentation des résultats des travaux de la DATAR, ont réfléchi sur les trois thèmes suivants :

- la coordination entre pôles de compétitivité, PRES et réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) dans les grandes métropoles ;
- les conseils locaux d'adéquation enseignement supérieur - recherche – économie pour l'innovation et de la compétitivité des territoires ;
- la complémentarité entre les territoires en matière d'enseignement supérieur et recherche.

APPUI A L'ELABORATION DES STRATEGIES REGIONALES D'INNOVATION (SRI)

Dans le cadre des programmes opérationnels (PO) FEDER 2007-2013, la Commission européenne a demandé aux régions françaises de se doter d'une stratégie régionale d'innovation afin d'optimiser la mise en œuvre des mesures « innovation » des PO, d'approfondir leur connaissance des besoins des entreprises en la matière et de consolider la gouvernance de l'innovation sur les territoires.

Pour appuyer les régions dans la réalisation du diagnostic de leurs systèmes régionaux d'innovation, la DATAR a largement contribué à la conception en 2008 d'une « grille de lecture » nationale (Méthode de diagnostic du système d'innovation dans les régions françaises, sous la direction de J.-C. Prager) au sein d'un groupe de travail associant les administrations centrales (DATAR, DGE, DGRI,...) et l'ARF.

Dans le cadre de l'animation interministérielle de la démarche SRI, la DATAR, associée à la DGCIS et la DGRI, a organisé à Paris, en juillet 2009, un séminaire technique s'adressant à l'ensemble des correspondants SRI de l'Etat en région (DRIRE, DRRT, correspondants Europe des SGAR).

Parallèlement, la DATAR a conduit l'analyse et la synthèse des SRI adoptées à ce jour. Cette analyse met en exergue des défaillances identifiées dans les diagnostics pour chacune des 3 variables déterminantes des systèmes d'innovation examinées ainsi que les propositions d'actions envisagées dans les SRI, en vue d'améliorer :

- les dispositifs d'appui et de soutien à l'innovation ;
- le financement de l'innovation ;
- la demande d'innovation : c'est-à-dire la capacité à innover des entreprises.

Il apparaît que nombre d'actions issues des SRI appellent un appui ou une action spécifique et coordonnée de la part des services de l'Etat directement concernés par la démarche (DATAR, DGCIS, DGRI principalement), afin d'accompagner ou favoriser la mise en œuvre des stratégies en région. La

formalisation de ces actions est l'objet du travail en cours que la DATAR se propose de conduire en lien avec la DGRI et la DGCIS. Ces actions ont vocation à constituer le socle d'un plan d'action national pour la mise en œuvre des SRI.

La démarche SRI participe pleinement de la volonté portée aujourd'hui par la DATAR de mettre l'innovation au service du développement et de l'attractivité des territoires. De fait, cette démarche contribue à :

- élargir la portée de l'innovation et la sphère des entreprises innovantes ;
- focaliser les moyens des régions sur des grappes d'activité et des niches technologiques dans une logique d'excellence, sur la base une approche systémique objective des forces et faiblesses des systèmes régionaux d'innovation (analyse AFOM) ;
- compléter les systèmes régionaux d'innovation sur des fonctions clefs et en améliorer la coordination dans une logique d'efficience renforcée.

Les prochaines échéances (principalement, organisation par la DATAR d'une réunion technique SRI et déploiement d'une plateforme nationale SRI dans le cadre du programme européen Europ'Act) doivent permettre de valoriser et de pérenniser la démarche SRI, d'accompagner la mise en œuvre des plans d'action et le suivi de leurs impacts sur les territoires.

CONSTRUIRE DES TERRITOIRES INNOVANTS

Pour aller plus loin dans la réflexion sur les liens entre territoires et innovation, la DATAR a engagé, en 2009, une étude intitulée « Territoires et innovation ». Elle porte sur des questions encore peu abordées :

- Quelle est la relation entre le territoire et la capacité d'intelligence et d'innovation ? Comment adapter mutuellement territoire, gouvernance et dispositifs/systèmes territoriaux d'innovation et d'intelligence ?
- Comment peut-on définir un territoire en rapport à ces sujets ? Le territoire est généralement appréhendé dans ses dimensions géographiques. Mais il a d'autres dimensions : sociale, sociologique, historique, d'identité culturelle, économique, de pratiques de gouvernance, de système humain complexe...
- Quel est l'impact actuel et le potentiel du numérique sur toutes ces questions ?
- Quand et comment le territoire constitue-t-il un facteur déterminant pour la définition des politiques permettant de renforcer le développement des territoires via l'intelligence et l'innovation ?

Il s'agit par cette étude, dont les premiers résultats sont attendus d'ici fin 2010, d'amorcer une réflexion ambitieuse qui contribuera à nourrir des propositions d'évolution des politiques publiques permettant de renforcer le développement des territoires via la connaissance et l'innovation.

ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ECONOMIQUES

La mondialisation, et désormais, la crise économique et financière, ont engendré une accélération des restructurations des entreprises. La DATAR est fortement mobilisée et attentive aux conséquences des mutations économiques dans les territoires.

Pluridisciplinaire, l'équipe « *Développement et mutations économiques* » dite « *MUTECO* » coordonne le volet « *veille et traitement* » des mutations économiques et assure l'animation interministérielle des services en charge de leur accompagnement. Elle travaille ainsi en étroite collaboration avec la DGCIS, la DGEFP, la DGPAT, le CIRI, les commissaires à la ré-industrialisation, les services déconcentrés de l'Etat et s'appuie également sur un réseau de correspondants placés au sein des services territoriaux de l'Etat auprès des SGAR.

L'expertise présente au sein du pôle MUTECO permet de faciliter et accélérer les démarches de mobilisation des directions d'entreprises en cours de restructuration ; elle participe à la définition et à la mise en place des dispositifs de revitalisation économique, à la recherche de repreneurs et à la mobilisation de financements publics pour les crises d'ampleur majeure.

Le pôle est aussi en charge de la mission de coordination interministérielle confiée à la DATAR dans le cadre des dispositifs des restructurations du ministère de la défense.

L'année 2009 se caractérise par :

- **la poursuite du déploiement du système interministériel d'Information sur les Mutations Economiques (SIME)** créé en 2007 par le pôle, consistant en un serveur d'accès interministériel (seul outil de ce type) mis à disposition de l'ensemble des services de l'Etat en charge des mutations économiques (administration centrale & services déconcentrés), avec actions nationales et régionales de formation et utilisation quotidienne aussi bien pour la mutualisation et l'échange instantané des informations inter-administrations que le recueil d'une base de données de référence destinée à l'élaboration des décisions interministérielles de soutien en faveur des bassins d'emploi les plus touchés.
La DATAR assure l'hébergement et l'administration technique de SIME et garantit son intégrité et sa confidentialité (son accès est autorisé aux seuls agents de l'Etat accrédités).
La circulaire du 4 mai 2009 relative à l'action de l'Etat face aux restructurations industrielles et définissant les missions des commissaires à la ré-industrialisation a invité les préfets à recourir à SIME ;
- **le traitement hebdomadaire complet par l'équipe d'environ cinq entreprises soumises à des restructurations significatives** impliquant des conséquences lourdes sur les territoires, ainsi que **des zones d'emploi sensibles aux mutations économiques** ;
- **la tenue de réunions interservices hebdomadaires en vue de l'élaboration conjointe de préconisations à l'attention du Premier Ministre et des départements ministériels concernés** pour anticipation des décisions à fort impact des entreprises et mise en place dans les meilleures conditions d'actions préventives et/ou correctrices nécessaires à la revitalisation des territoires. Les conclusions de ces réunions interservices sont intégralement gérées par le biais de SIME et sont mises à disposition des membres du réseau ;
- **les travaux ponctuels sur demandes régulières des Cabinets et des services déconcentrés** : participation aux comités de pilotage de dispositifs volontaires de revitalisation, expertise juridique de difficultés d'entreprises de divers ordres, participation aux travaux législatifs du Grenelle II sur la responsabilité sociétés mères/sociétés filles, mise en route de l'élaboration d'une grille de lecture à l'attention des services déconcentrés de l'Etat du dispositif légal de cession à l'euro symbolique des emprises militaires libérées entre 2009 et 2014, cartographie des restructurations du secteur automobile, ... ;
- **le suivi des contrats de site et des contrats territoriaux en cours de mise en œuvre, réflexion sur leur évolution** ;

- **l'établissement du bilan annuel quantitatif et qualitatif du crédit de taxe professionnelle ;**
- **l'organisation des rencontres des commissaires à la ré-industrialisation, du réseau informel des sous-préfets et du réseau des correspondants régionaux MUTECO ;**
- le recensement, en vue de l'évaluation à réaliser d'ici à 2011, des aides territorialisées de l'Etat aux entreprises, dites aides à finalité régionale, en exécution du **suivi de la mesure 133 de la RGPP confié à la DATAR** qui vise à la « mise en place systématique d'une durée limitée pour tout dispositif territorial d'aide à l'implantation des entreprises et d'une évaluation de leur rapport coût-bénéfice » ;
- **l'incitation des entreprises innovantes à installer ou reprendre des activités par le biais de l'octroi de la prime d'aménagement du territoire (PAT) ;**
- **une représentation au Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI)** Le Délégué en est membre de droit, Avec participation aux réunions bimestrielles du pré-comité chargé notamment de la coordination de l'action des pouvoirs publics dans leurs différents rôles à l'égard des grandes entreprises dont l'effectif salarié est supérieur à 400 personnes ; dans ce cadre, avis donné sur les actions de médiation mises en œuvre par le secrétariat général entre les entreprises et leurs partenaires financiers ;
- **la participation et animation de sessions de formations ayant trait aux mutations économiques** (notamment dans le cadre des travaux de l'IGPDE) ;

Le pôle comporte en outre un service « concurrence et réglementation des aides aux entreprises » qui résulte de l'attribution à l'équipe MUTECO du suivi de la procédure d'attribution de la prime à l'aménagement du territoire **avec localisation en son sein du secrétariat général de la CIALA (commission interministérielle d'aide à la localisation des activités) et de la compétence «règlementation des aides aux entreprises, règles de concurrence ».**

Le pôle s'appuie enfin sur l'AFII, Agence française pour les investissements internationaux (AFII) et sur les agences régionales de développement (ARD) afin de détecter des repreneurs ou investisseurs contribuant à la revitalisation économique.

LE FNRT, UN FOND POUR ACCOMPAGNER LES CONSEQUENCES DES MUTATIONS ECONOMIQUES

Le Fonds national de revitalisation des territoires (FNRT), créé en 2009 (convention du 16 mars 2009 et circulaire d'application du 22 juin 2009), vise à accompagner les conséquences des mutations économiques sur des territoires non couverts par des conventions de revitalisation. Ce fonds soutient sous la forme d'un dispositif de prêts sans garantie confié à OSEO (Prêt pour la revitalisation du territoire - PRT) des projets de développement, d'extension ou de création par reprise d'établissements.

Les entreprises bénéficiaires doivent répondre à un double critère :

- de taille puisqu'il s'agit d'aider des PME dont les effectifs sont compris entre 10 et 500 salariés et qui n'appartiennent pas à un groupe de plus de 5 000 salariés ;
- de vitalité dans la mesure où les entreprises éligibles doivent bénéficier d'une notation financière satisfaisante (BB) ou faible (B) selon la classification européenne.

Le dispositif FNRT mobilise l'État (le MERAT avec la DATAR, Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi), la Caisse des Dépôts et Consignations et OSEO Financement. Il est piloté par un Comité stratégique d'orientation (CSO), dont le secrétariat général est assuré par la DATAR, et par un Comité national de suivi (CNS), dont le secrétariat général est assuré par le MEIE.

La première réunion du CNS, appelé à se prononcer sur l'éligibilité des territoires proposés par les comités de pilotage locaux et à définir les enveloppes d'engagements prévisionnels de prêts de revitalisation des territoires, s'est tenue le 13 mai 2009. Le CNS s'est en tout réuni 7 fois dans l'année soit un rythme d'une réunion par mois. Au cours de ces 7 séances, le CNS a rendu 73 décisions concernant au total 54 dossiers de territoires. Sur ces 54 candidatures, 39 ont été déclarées éligibles, 4 inéligibles et 11 ont été ajournés en attente d'informations complémentaires ou d'un dossier de candidature en vue d'une instruction.

Lors de la création du FNRT, le CSO a défini l'objectif de 45 M€ de prêts pour l'année 2009. Cet objectif a été très sensiblement dépassé dans la mesure où le CNS a accordé au bénéfice des 39 territoires éligibles 62,5 M€. En terme de doctrine, le CSO avait décidé de ne pas accorder moins de 1 M€ afin de soutenir des projets susceptibles d'avoir un réel impact territorial. Le montant maximum accordé en 2009 à un territoire a été de 3 M€ et le montant moyen de 1,6 M€.

58 entreprises, provenant à 83% du secteur économique de l'industrie, ont présenté un dossier de demande de PRT devant 17 comités de pilotage locaux. 29 PRT ont été accordés pour un montant global de 8,30 M€ soit 0,286 M€ en moyenne par prêt Ils ont accompagné des programmes d'investissement pour un montant global de 103,7 M€ financés à hauteur de 57,4 M€ par des prêts bancaires, soit un effet de levier de 7 pour les PRT accordés. Cet effet de levier a notamment pu être obtenu grâce à OSEO qui a facilité l'émergence de la moitié des dossiers en apportant sa garantie, via OSEO GARANTIE, aux prêts bancaires complémentaires. L'intérêt du PRT pour les entreprises résulte du fait qu'il est un produit intermédiaire entre les fonds propres et les fonds d'emprunt. La typologie des dossiers financés montre que les entreprises qui ont été soutenues sont essentiellement des PME, ce qui correspond à l'objectif recherché.

CNS	Nombre de décisions rendues par le CNS	Nombre de nouveaux territoires examinés	Territoires éligibles	Confirmation d'éligibilité	Territoires non éligibles	Ajournement
13 mai	6	6	4		1	1
19 juin	5	5	2		0	3
16 juillet	26	25	8		3	15
27 août	8	1	3	4	1	0
22 septembre	10	7	7		1	2
22 octobre	8	3	5		1	2
26 novembre	11	6	10		0	1
Total	74	53	39	4	7	24

LA RESPONSABILISATION DES SOCIETES MERES

Dans le cadre de la préparation de la loi « Grenelle 2 », la DATAR, avec le soutien du MERAT, et en lien étroit avec le MEEDDM (DGPR), s'est impliquée dans la réflexion interministérielle consacrée à la responsabilité des maisons-mères à l'égard de leurs filiales au sein des groupes de sociétés. Un nombre significatif de sites à « responsable défaillant » ont en effet subi des dégâts environnementaux alors qu'ils étaient déjà lésés par des mutations économiques et sociales défavorables.

Le cadre juridique imaginé dès l'origine se décline en deux volets :

- *L'aspect versement volontaire* : l'objectif du dispositif projeté est de permettre aux sociétés-mères qui le souhaitent de prendre volontairement à leur charge des obligations de prévention et de réparation des articles L. 162-1 à L. 162-9 du code de l'environnement incombant normalement à l'une de leurs filiales défaillantes.

Le dispositif est de nature à protéger les sociétés mères vertueuses contre les risques encourus au plan pénal de poursuites pour délit d'abus de biens sociaux, puisqu'actuellement l'autonomie des personnes morales implique en principe l'interdiction de financement par l'une de dettes de l'autre.

- *L'aspect indemnitaire* : un mécanisme juridique spécifique a été instauré pour limiter le retrait de maisons-mères, au prétexte précisément de l'autonomie des personnes morales, lorsque la défaillance de leurs «filles» mises en liquidation judiciaire ne permet pas à ces dernières d'affronter l'exécution des créances essentielles dont les créances environnementales de fin d'activité, alors que les dites «filles» dépendaient en réalité de l'organisation mise en place par leurs « mères ». (Cf. Métaleurop – Pas-de-Calais après abandon de la fille par la société mère qui la détenait à plus de 99 %).

Le mécanisme proposé ouvre la possibilité au ministère public, au préfet de département ou au liquidateur, ensemble ou individuellement, d'engager une action judiciaire contre la société mère qui a contribué à une insuffisance d'actif de la filiale mise en liquidation judiciaire, s'il est prouvé qu'elle a adopté un comportement fautif à l'égard de sa filiale, aux fins de reconnaissance de sa responsabilité. Une indemnisation pourra alors être mise à sa charge pour contribuer au financement des coûts de remise en état du site de sa filiale en fin d'exploitation.

La DATAR, auditionnée par le sénateur De Legge, rédacteur de l'avis présenté au nom de la commission des lois sur le projet de loi, a soutenu et contribué activement à l'amélioration de la rédaction du dispositif légal dans le cadre des débats menés au Sénat. Elle a ainsi participé au premier plan à l'élaboration du texte retenu au final par la commission mixte paritaire (article 227), en conformité avec les grandes orientations qu'elle a proposées.

AU CŒUR DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES TOUCHÉS PAR LES RESTRUCTURATIONS DES SITES DE DÉFENSE

Par décret du 28 avril 2008, le Premier ministre a confié à la DATAR, la compétence de coordination interministérielle de l'accompagnement territorial des restructurations du ministère de la Défense. Le 24 juillet 2008, ce dernier a dévoilé les sites concernés ainsi que les mesures d'accompagnement des territoires touchés par ces restructurations. Ces annonces faisaient suite à un intense travail de préparation interministérielle.

LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

La DATAR, et tout particulièrement le pôle mutations et développement économiques, est en charge du volet d'accompagnement territorial des sites concernés par les restructurations, en lien étroit avec la Délégation aux restructurations (DAR) du ministère de la Défense. Trois chargés de mission sont dédiés à ce dossier. La DATAR s'appuie aussi sur un réseau de correspondants placés au sein des services territoriaux de l'Etat (SGAR, préfetures).

Le ministère de la défense est en charge du volet social en faveur des personnels concernés par la réforme des Armées, ainsi que du volet immobilier. Il s'appuie aussi sur le réseau de ses correspondants régionaux.

La DATAR organise et préside les comités techniques interministériels (CTI) destinés à préparer la validation par le Premier Ministre des dispositifs d'accompagnement des sites concernés.

L'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAL

Le dispositif d'accompagnement territorial concerne les territoires où la perte d'emplois, par réduction des effectifs ou par fermeture d'implantations militaires, dépasse le seuil de 50 emplois directs par site, soit 95 sites au total. Il tient compte, en métropole comme en Outre-mer, de l'impact sur les territoires de la diminution des effectifs et des capacités de redynamisation des bassins d'emplois concernés.

Deux mesures principales sont directement pilotées au niveau national par la DATAR :

- les contrats de redynamisation de site de Défense (CRSD), pour 24 sites affectés par une perte nette de plus de 200 emplois directs,
- les plans locaux de redynamisation (PLR), pour les sites ne bénéficiant pas d'un CRSD mais néanmoins affectés de manière significative par une mesure de restructuration supérieure à 50 emplois perdus.

Sur la période 2009-2015, 320 millions d'euros seront consacrés aux mesures d'accompagnement, à travers le Fonds de restructuration de la Défense (FRED) pour les 2/3 et le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) pour 1/3 :

- 225 millions d'euros pour les contrats de redynamisation de site de Défense en métropole ;
- 75 millions d'euros pour les plans locaux de redynamisation en métropole ;
- 20 millions d'euros pour les mesures d'accompagnement en Outre-mer (contrats de redynamisation et plans locaux)

Ces sommes seront mobilisées au niveau local, sous la direction des préfets de département en lien partenarial étroit avec les collectivités concernées.

Des crédits de droit commun peuvent également être mobilisés, via les contrats de projets Etat-régions (CPER) ou hors CPER.

D'autres outils sont mis en place :

- cession des emprises à l'euro symbolique des emprises libérées par le ministère de la Défense (article 67 de la loi de finances pour 2009) :

Au regard des diverses interrogations soulevées et des premières expériences des services déconcentrés, un vaste travail interministériel, coordonné par la DATAR, a été mis en œuvre en 2009 en vue de clarifier la procédure instituée par la loi de finance. Objectif : apporter une réponse unifiée aux divers cas de figure posés ou susceptibles de l'être. Ces travaux ont

abouti à un décret en Conseil d'Etat, la publication de la liste des communes éligibles (3 juillet 2009) pour que les décrets individuels de cession des emprises puissent être édictés.

La liste des communes comprend l'ensemble des communes faisant l'objet d'un CRSD, la commune de Château-Chinon et toutes les communes accueillant sur leur territoire, soit une partie de l'emprise, soit une emprise accessoire au site principal.

- **exonérations fiscales et sociales** : L'article 34 de la loi de finances rectificative pour 2008 prévoit la création de zones de restructurations de la défense (ZRD), soit pour l'ensemble des communes d'une zone d'emploi, soit pour les emprises au sein des communes, siège de l'implantation militaire.
Le décret fixant les références statistiques utilisées pour la détermination de ces zones d'emploi a été publié ainsi que celui fixant les obligations déclaratives des bénéficiaires des exonérations accordées en vertu des articles 44 terdecies et 1383-I du code général des impôts.
Enfin, l'arrêté du 1^{er} septembre 2009, est paru, fixant la liste des communes concernées. Cet arrêté a été élaboré après une consultation des préfets pour valider l'année de référence du début du dispositif qui vaut pour une période de trois ans.
- **extension du zonage des aides à finalité régionale (AFR)** : l'extension de zonage a été validée par la commission européenne par une décision du 24 mars 2009 et transposé par décret du 27 juillet 2009
- **Fonds d'accompagnement des communes** : il faudra attendre 2010 pour identifier sur les comptes des collectivités locales, la réalité de l'impact du départ des unités de 2009. Les crédits sont inscrits au titre de 2009 pour 5 M€, et pour 10 au titre de 2010 et 2011. La circulaire du ministère de l'intérieur relative au fond de soutien aux communes, signée par les ministres de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et celui de l'espace rural et de l'aménagement du territoire ainsi que le secrétaire d'Etat à l'intérieur et aux collectivités territoriales date du 12 novembre 2009. La circulaire qui expose les principes et les modalités de mise en œuvre en préparation à la DGCL en 2009 suivra.

2009 EN CHIFFRE

La préparation des contrats de site et des plans locaux de redynamisation s'est engagée sans délai. Le premier contrat de site a été signé à Givet (Ardennes) le 10 février 2009. D'autres signatures de CRSD ont suivi au cours de l'année :

- Arras (62) : signé le 2 avril 2009
- Barcelonnette (04) : signé le 7 mai 2009
- Sourdun (77) : signé le 26 mai 2009
- Briançon (05) : signé le 2 juillet 2009

Au total, 7 CTI ont été réunis par la DATAR.

Enfin, en ce qui concerne les cessions à l'€ symbolique, les premiers décrets individuels sont parus : Barcelonnette (25 août 2009), Givet (17 novembre 2009), Aiguilles et Jausiers (15 décembre 2009).

BILAN DE LA PRIME D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (PAT)

La PAT est une aide de l'Etat qui vise à accroître l'attractivité des territoires et à corriger les déséquilibres de développement. Elle favorise la localisation et l'émergence de projets créateurs d'emplois tant dans les zones les plus fragiles que dans les pôles de compétitivité.

La décision d'attribution de la prime revient ainsi au ministre en charge de l'aménagement du territoire après avis de la Commission interministérielle d'aide à la localisation des activités (CIALA) dont la DATAR assure le secrétariat général.

La PAT participe à la politique d'accompagnement des mutations économiques. Son objectif est de favoriser l'implantation et le développement d'entreprises de taille importante sur les zones prioritaires de l'aménagement du territoire et de renforcer la compétitivité du site France en soutenant les programmes de recherche développement innovation.

34,5 M€ DE PAT ATTRIBUES EN 2009 A 51 PROJETS

La crise économique en cours a eu un impact significatif sur le nombre de dossiers examinés par la commission interministérielle d'aide à la localisation des activités (CIALA). En 2009, la commission a examiné 69 projets d'investissement ou de recherche-développement-innovation contre 105 en 2008 et 86 en 2007. 51 de ces 69 projets ont été primés représentant un montant total d'aide de 34,5 M€. La PAT a ainsi accompagné plus de 738 M€ d'investissement, 140 M€ de frais de recherche-développement, la création de 3 403 emplois et le maintien ou la reprise de 2 168 autres.

Les seuils d'éligibilité des projets, en nombre d'emplois et en investissements prévus dans le décret de 2007, ont été assouplis en mars 2009 pour les projets de reprise d'entreprises et d'investissements non créateurs d'emplois afin d'apporter une réponse plus efficace aux mutations économiques en cours avec la crise mondiale. Il s'agit en effet de mieux accompagner les entreprises qui conduisent un programme de *reprise* d'un site industriel en difficulté et celles qui ont un projet d'*extension*, lequel sans entraîner de nouveaux recrutements, est de nature à permettre le maintien de l'emploi existant du fait des nouveaux investissements réalisés dans l'outil de production. Cette révision du décret a permis de soutenir 3 dossiers, soit 895 emplois repris ou maintenus.

La PAT a essentiellement accompagné des activités supports aux filières industrielles clés (automobile, aéronautique, bois-papier-carton, énergies renouvelables et agro-alimentaire). Elle est intervenue dans 19 des 22 régions métropolitaines principalement en Lorraine, Picardie, Midi-Pyrénées et Aquitaine. Ces régions ont reçu chacune entre 3,2 et 7 M€. Il est intéressant de souligner la part des projets localisés en milieu rural. En 2009, 10 des 51 projets primés sont localisés en milieu rural, soit 1 sur 5.

LE SOUTIEN A L'AGENCE FRANÇAISE POUR LES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX (AFII)

La DATAR soutient les activités de promotion, de prospection et d'accueil des investissements internationaux mobiles menés par l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII). Créée en 2001, l'AFII est un établissement public (EPIC) placé sous la tutelle du ministère en charge de l'aménagement du territoire et du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Au regard de ses missions principales, l'AFII joue avec la DATAR un rôle central pour la définition et la mise en œuvre de la politique d'attractivité de la France et de ses territoires. La mission de prospection et d'accueil des investissements étrangers de l'AFII s'inscrit en effet au cœur des missions pilotées par la DATAR, car la prospection des entreprises étrangères vise à diversifier le potentiel économique français et à conforter les fonctions économiques des métropoles, sans oublier les régions en mutation économique. Ainsi la politique des pôles de compétitivité et la politique d'anticipation et de traitement des territoires fragilisés par les mutations économiques représentent des axes majeurs du contrat d'objectifs et de moyens que l'AFII a signé pour 3 ans avec ses tutelles.

LE CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L'AFII AVEC SES TUTELLES

Signé en octobre 2008, le second contrat d'objectifs et de moyens de l'AFII fixe la feuille de route de l'agence pour les années 2009 à 2011. Il vise essentiellement à renforcer sa stratégie commerciale et à faire du client investisseur et de sa satisfaction, l'indicateur principal de son activité.

L'AFII doit concentrer ses efforts de prospection notamment sur les entreprises non encore présentes en France et sur les projets à forte volatilité (projets pour lesquels l'investisseur n'a pas retenu la France dans la liste des localisations potentielles).

L'AFII doit aussi renforcer son action en matière d'aménagement du territoire selon deux axes :

- les **pôles de compétitivité**, avec une part significative des prospections concernant les pôles ;
- les **mutations économiques**, grâce à une politique d'offres territoriales qui prend notamment en compte la question des sites militaires en cours de restructuration.

L'ACCUEIL DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX EN FRANCE EN 2009

- Part des projets accompagnés par l'AFII et ses partenaires territoriaux dans le bilan des investissements 2009 en France

Sur les 639 projets intégrés au bilan 2009 des investissements étrangers en France, 285 ont été traités et diffusés par l'AFII aux régions, soit 44,6%. Ces 285 projets ont donc fait l'objet d'un accompagnement individuel par les équipes de l'AFII et des ARD, à l'étranger et en France.

En termes d'emplois, sur les 29 889 emplois créés ou sauvegardés en France en 2009 par les investisseurs internationaux, la part de projets AFII et de ses partenaires territoriaux représente 12 862 emplois, soit 43%, en léger retrait par rapport à l'année 2008.

- Projets aboutis accompagnés par l'Agence et ses partenaires, liés aux pôles de compétitivité

Les pôles de compétitivité représentent pour l'agence de formidables atouts marketing, en permettant à l'AFII de faire une présentation synthétisée des attraits de la France et de la différencier par rapport à ses concurrents. En 2009, 22 projets traités par l'AFII se sont localisés dans les territoires des pôles de compétitivité.

- Rachats et rachats-extensions accompagnés par l'agence et ses partenaires

En 2009, l'AFII et ses partenaires régionaux, en soutien de l'action publique, ont accompagné 28 projets représentant 3 574 emplois. Au total, 64 opérations de ce type ont été enregistrées au niveau national (la couverture de l'agence et de ses partenaires s'établissant donc aussi sur ce créneau entre 40 et 45%).

- Les relations de l'AFII avec les partenaires territoriaux

L'article 2 du décret relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'AFII prévoit que le réseau de partenaires territoriaux de l'agence est constitué par les agences régionales de développement (ARD). Il prévoit également que les relations de l'AFII avec ses partenaires régionaux sont régies par une convention. Ces dernières visent notamment à créer les conditions d'amélioration structurelle de l'offre territoriale et d'une manière plus générale le partenariat en matière de prospection, de promotion, de diffusion et de suivi des projets.

En 2009, l'AFII a renouvelé toutes les conventions avec les ARD métropolitaines et dans les DOM. L'AFII établit, en outre, chaque année avec les agences régionales ou infrarégionales un programme de co-prospection permettant de répondre à des demandes de prospections spécifiques émanant de ces agences. Ces prospections sont cofinancées par les agences qui y participent. En 2009, 16 programmes de ce type ont été réalisés.

L'AFII en chiffre

Le réseau de l'AFII dans le monde :

- **21 Bureaux situés en Europe, en Amérique du Nord et en Asie** dont 12 bureaux de plein exercice et 9 antennes installées au sein des Missions économiques (les chefs de Missions économiques concernés ayant le statut de directeur de bureau AFII et disposent à ce titre d'un budget alloué par l'agence) ;
- **5 correspondants** au sein des Missions économiques à Mexico, Sao Paolo, Sydney, Johannesburg et Istanbul.

Budget 2009

23,79 M€, dont **7,56 M€ de subvention de la DATAR** et 15,16 M€ du MEIE

Effectifs au 31/12/2009

155,6 emplois à temps plein, dont 62,8 au siège à Paris et 92,8 dans les bureaux à l'étranger

Prospection et accompagnement des investisseurs

- **7707 prospections** (entretiens d'affaires approfondis) ;
- **1163 projets détectés**, dont 58% concernent des créations de nouveaux sites, 30% des demandes de partenariats et acquisitions et 12% des extensions ;
- accentuation de l'action commerciale sur la thématique des Pôles (1813 prospections réalisées, contre 1538 en 2008) ;
- 38 dossiers de reconversion industrielle ou cessions d'activité ont fait l'objet de 568 prises de contact avec des entreprises étrangères.

III - DÉVELOPPEMENT EQUILBRÉ ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES

LANCEMENT D'UNE REFLEXION PROSPECTIVE ET STRATEGIQUE SUR LES METROPOLES

DES MOTEURS ESSENTIELS DE LA CROISSANCE NATIONALE

Les métropoles sont devenues les pivots d'une armature urbaine en mutation qui représente un enjeu national d'attractivité, de compétitivité, de cohésion et de développement durable.

A ce titre, elles ne peuvent plus être appréhendées comme de simples agglomérations mais comme des systèmes dotés de fonctions métropolitaines, dont l'agglomération principale est le noyau. Leur puissance, dans les domaines économique, scientifique, technologique, culturel et touristique se renforce. Leur connexion aux grands flux internationaux financiers, de personnes, de biens et d'informations s'intensifie. Leurs réseaux économiques, de recherche, d'innovation, de production sont directement intégrés à l'économie mondiale.

Comme dans le reste du monde, les métropoles françaises deviennent des moteurs essentiels de la dynamique nationale dans une économie mondialisée et une société qui s'urbanise de plus en plus.

Si chacune de ces métropoles constitue un atout pour notre ambition nationale, leur performance globale, par une mise en réseau dans la complémentarité intégrant obligatoirement la région économique de Paris, conditionne l'existence même des politiques nationales de redistribution et de cohésion territoriale.

En effet, les métropoles exercent des fonctions différentes selon les échelles considérées et disposent d'effets d'entraînement sur les territoires placés sous leur influence :

- aux échelles nationale et internationale, leur contribution à la création de valeur et à la croissance de l'économie française est déterminante ;
- à l'échelle régionale, c'est en tant que moteur du développement territorial qu'elles sont essentielles.

Le bon exercice de ces fonctions constitue donc un enjeu fondamental pour la France en termes d'attractivité et de compétitivité

CREATION D'UNE MISSION TRANSVERSALE « METROPOLES » AU SEIN DE LA DATAR

Ce contexte donne aux métropoles françaises une importance toute particulière qui nécessite, au nom de la croissance, de la cohésion nationale et au nom de la création de nouveaux modèles de développement, la réalisation d'une réflexion prospective et stratégique. Les conditions de mise en œuvre de cette réflexion prospective et stratégique ainsi que les travaux nécessaires à sa concrétisation de 2010 à la fin de l'année 2011 ont été déterminées au cours de l'année 2009.

Une mission transversale « Métropoles » a ainsi été créée au sein de la DATAR. Les travaux réalisés par cette mission qui s'inscrivent dans la continuité des orientations formulées dans l'ouvrage DATAR « Une nouvelle ambition pour l'aménagement du territoire », fixent deux objectifs à cette réflexion prospective et stratégique.

Dans un premier temps, il s'agira d'aboutir à la constitution d'éléments de diagnostic partagés sur les enjeux stratégiques mondiaux et européens auxquels la France et les métropoles en particulier devront répondre. La démarche prospective de la DATAR « Territoires 2040 », actuellement en cours, ainsi que les analyses développées sur l'identification, la caractérisation des systèmes urbains et métropolitains et sur la comparaison des métropoles européennes depuis le mois d'octobre 2009 y contribueront fortement.

Dans un second temps et sur la base des enjeux identifiés et du diagnostic national et européen réalisé, il sera élaboré et proposé à la fin de l'année 2011, une stratégie métropolitaine nationale et la création d'un centre de ressources sur l'analyse des systèmes urbains et métropolitains.

Cette stratégie précisera notamment et au regard d'une analyse fine du fonctionnement et de la performance de chaque système métropolitain identifié le rôle des métropoles, le positionnement de leurs fonctions et leurs spécificités territoriales.

A ce titre, elle s'assurera de la pertinence, de l'efficacité des rapports des métropoles avec leur périphérie, avec leur zone d'influence plus ou moins lointaine, des métropoles entre elles, y compris la région capitale, et de leur positionnement au regard des métropoles européennes et mondiales pour optimiser les retombées générales de la croissance des métropoles et de leurs excellences sur l'ensemble du tissu économique et social du pays.

Elle précisera également le rôle de l'Etat et des acteurs locaux dans la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine nationale qui sera validée. Elle proposera un processus de réflexion, de concertation, d'accompagnement et de contractualisation, éventuellement, avec les métropoles identifiées pour leur permettre de construire un projet métropolitain cohérent avec la stratégie nationale décidée.

Enfin, elle proposera une position de la France au niveau de l'Union européenne pour consacrer les métropoles comme un des enjeux forts de la prochaine politique de cohésion territoriale post 2013.

CLOTURE DE L'APPEL A EXPERIMENTATION « 20 VILLES MOYENNES TEMOINS »

Lancé par la DATAR en 2007, l'appel à expérimentation dédié aux villes moyennes (intercommunalités incluses dans des aires urbaines de 30 000 à 200 000 habitants) s'est achevé, après une phase active de diagnostic partagé et de négociation de politiques communes entre les collectivités locales, l'Etat et les opérateurs en charge de ces politiques. Les trois grandes politiques sectorielles mises en débat ont été : l'enseignement supérieur et la recherche, la santé et l'offre de soins, l'accessibilité et les transports. Ces trois grands services publics s'incarnent dans la question du renouvellement urbain des centres des villes moyennes particulièrement concurrencées par leur pourtour périurbain et rural.

L'objectif principal de l'expérimentation consistait à renforcer les charnières entre territoires, métropoles, villes moyennes et espace rural, de manière à rapprocher l'écart qui s'observe entre une économie productive polarisatrice et des stratégies migratoires de la population de plus en plus diffuses.

Les villes moyennes constituent ainsi un laboratoire particulièrement adapté à l'expérimentation de politiques publiques plus diffuses permettant de démultiplier territorialement les facteurs d'innovation et de compétitivité ainsi que ceux de la qualité des services publics. Il en va, par exemple, de la place des antennes universitaires, des centres hospitaliers, des gares, de la centralité en matière de services des villes moyennes dans les réorganisations en cours. Le parti-pris est alors de privilégier la relation à la grande ville proche et de développer des complémentarités.

Les vingt agglomérations retenues ont achevé leurs travaux. Elles ont su détecter les enjeux prioritaires dans le domaine choisi et expérimenter une nouvelle gouvernance locale intégrant l'ensemble des acteurs y compris les opérateurs directement concernés (universités, hôpitaux, SNCF, RFF). De nouvelles orientations ont ainsi été proposées par les comités de pilotage.

Les orientations et les enjeux de gouvernance mis en lumière dans le domaine des *transports et du renouvellement des centres urbains par les gares* ont été exposés aux décideurs nationaux concernés le 11 septembre 2009 lors de la première Rencontre nationale des villes moyennes qui s'est tenue au Puy-en-Velay. Cette manifestation était présidée conjointement par Michel Mercier, ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire et Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat en charge de l'Emploi et maire du Puy-en-Velay. Elle a permis d'entendre les positions d'Hubert du Mesnil, président de RFF, Fabienne Keller, sénatrice du Bas-Rhin et auteur du rapport « Les gares contemporaines », Guillaume Pépy, président de la SNCF et René Souchon, président de la région Auvergne.

Une seconde Rencontre dédiée à l'enseignement supérieur et à la recherche ainsi qu'à la santé se tiendra en 2010.

UNE ATTENTION SOUTENUE POUR LES TERRITOIRES RURAUX

Si l'année 2009 a d'abord été marquée par l'organisation des Assises des territoires ruraux (cf. p. XX), l'action de la DATAR en faveur de l'espace rural et des acteurs ruraux a connu d'autres modalités.

LE RESEAU RURAL DEVELOPPE CES ACTIVITES

Le réseau rural, installé en 2008, piloté conjointement par la DATAR et le ministère de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP), a atteint en 2009 un niveau d'organisation satisfaisant, tant au niveau national que dans la majorité des 26 régions françaises. De plus en plus d'acteurs du développement rural se trouvent ainsi fédérés. Ils ont pu bénéficier de journées d'information, de formations, de rencontres et séminaires organisés dans le cadre du réseau, à l'échelle européenne, nationale, interrégionale ou régionale. L'assemblée générale du réseau rural national, qui s'est tenue le 17 décembre 2009 à Paris, a réuni environ 150 personnes.

Au niveau national, trois groupes de travail ont été mis en place sur les thématiques de la valorisation économique des ressources locales (circuits courts alimentaires, filière bois-construction, biomasse), de la gestion de l'espace et des politiques d'accueil des populations. Ces trois groupes ont lancé des chantiers destinés à capitaliser les connaissances et expériences sur ces sujets et à produire des ressources méthodologiques et pratiques, utiles aux élus et porteurs de projet locaux. Le travail de ces groupes doit se poursuivre en 2010. Leurs résultats sont mis en ligne au fil de leur avancée sur le site Internet du réseau rural www.reseaurural.fr. La DATAR suit de façon particulièrement active les groupes gestion de l'espace et politiques d'accueil.

Le réseau rural a également participé à la réflexion menée dans le cadre des Assises des territoires ruraux, avec une contribution élaborée par le réseau national et l'implication de plusieurs réseaux régionaux dans les consultations confiées aux préfets de région.

DES EXPERIMENTATIONS POUR AMELIORER LE QUOTIDIEN DES POPULATIONS RURALES

D'autres travaux ont été conduits en lien plus ou moins direct avec les thématiques du réseau rural.

Ainsi, l'expérimentation relative à l'élaboration d'une **politique territoriale d'accueil de nouvelles populations** à l'échelle intercommunale, lancée en 2008 en partenariat avec Mairie-Conseils et le Collectif Ville Campagne, s'est déroulée avec succès tout au long de l'année, avec divers étapes sur le territoire des trois communautés de communes retenues et une réunion de restitution concluante en novembre.

Autre expérimentation soutenue par la DATAR, les **Ateliers territoriaux du Grenelle de l'environnement** ont permis à 10 territoires majoritairement ruraux (Parcs naturels régionaux ou SCOT) d'accueillir des équipes pluridisciplinaires d'étudiants en fin de cursus, qui ont travaillé sur des projets locaux s'inscrivant dans les enjeux du Grenelle. L'opération, appréciée par l'ensemble des participants, a donné lieu à une journée de restitution nationale à la DATAR début janvier 2010.

La DATAR a par ailleurs participé à des études partenariales, notamment sur le dialogue urbain-rural (à l'initiative de Mairie-Conseils) et sur l'analyse des périmètres d'intercommunalités et de pays (à l'initiative de l'APFP, avec l'appui technique de l'ADCF et d'ETD).

Enfin le lancement de l'exercice de prospective *Territoires 2040* (voir p.), en fin d'année 2009, traduit tout l'intérêt de la DATAR pour l'avenir des espaces ruraux, avec plusieurs groupes de travail les concernant : espaces à faible densité, villes intermédiaires et leurs espaces de proximité, systèmes spatiaux à base économique résidentielle et touristique...

DES POLITIQUES ADAPTEES AUX ENJEUX DE LA MONTAGNE ET DU LITTORAL

Certains territoires présentent des enjeux spécifiques auxquels il convient de répondre par des politiques adaptées : c'est le cas des espaces de montagne et du littoral. Dans cette optique, la DATAR gère et anime le réseau des commissaires de massif.

LA POLITIQUE DE MASSIF

L'année 2009 a vu la mobilisation des commissaires de massif et des comités de massif en vue de la préparation du Conseil national de la montagne (CNM) de fin 2009 et du suivi des conventions interrégionales de massif 2007-2013 et des programmes massifs des PO.

Plusieurs projets représentatifs des problématiques traités dans ce cadre peuvent être cités.

Pour les Pyrénées

En matière de tourisme, l'année 2009 a été marquée par la finalisation du dispositif des Pôles touristiques pyrénéens. L'ensemble des vallées pyrénéennes concernées ont répondu positivement à l'appel à projet qui a fait suite à la signature de la convention d'application tourisme de la Convention interrégionale de massif. Les 19 conventions de pôles touristiques pyrénéens conclues, mettent en œuvre 3 objectifs complémentaires :

- l'organisation et la professionnalisation des acteurs touristiques de chaque pôle,
- la modernisation de l'offre touristique,
- la diversification de l'offre, dans l'optique d'une fréquentation toutes saisons.

Pour le Massif Central

Quatre appels à projets ont été lancés dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention interrégionale de massif et du PO FEDER :

- appel à projets innovants destiné au développement d'une structuration interrégionale de la filière bois,
- construction d'une offre d'accueil qualifiée,
- pastoralisme,
- actions d'animation et de communication des structures d'accompagnement en faveur de l'installation, de la reprise et de la création d'entreprises agricoles et rurales.

Pour les Alpes

Les travaux prospectifs sur l'adaptation au changement climatique que mène le Comité de massif depuis plusieurs années, se sont poursuivis en 2009 en se centrant sur trois axes prioritaires :

- les mutations du tourisme alpin,
- la gestion des risques spécifique à la montagne,
- l'adaptation des activités pastorales.

Ces travaux feront l'objet de rendus dans le cadre des travaux du Comité de massif

Pour les Hauts de la Réunion

Le fait marquant de l'année 2009 aura été la mise en place opérationnelle du programme LEADER 2007-2013, suite à la sélection de deux Groupes d'action locale (GAL) sur les Hauts de la Réunion. Ces GAL se sont vus confier la gestion de près de 28M€ de crédits publics sur la période. Construits autour d'une stratégie très déconcentrée, ils sont géographiquement complémentaires et animent un réseau d'acteurs locaux de près de 180 bénévoles, publics et privés. Les premières programmations ont eu lieu en décembre pour un montant total de 751.796€. Les 18 dossiers retenus concernent l'activité agricole, le commerce et l'artisanat, la valorisation du patrimoine ainsi que la vie associative.

Pour le Jura

Après la randonnée à pied, en ski de fond, VTT, vélo et raquette, le Commissariat de massif a financé une étude de faisabilité puis les travaux de préparation de la Grande Traversée du Jura à cheval. Partant de Beaucourt dans le Territoire de Belfort, elle finira dans le sud de l'Ain (soit 528km), après avoir serpenté dans le Doubs et le Jura. Elle comprendra une partie dans la partie basse du massif (zone du vignoble jurassien) qui permettra la randonnée à la période où la zone haute est enneigée. Elle devrait être opérationnelle au printemps 2012.

Pour les Vosges

L'année 2009 a donné lieu à l'élaboration d'une stratégie touristique à l'échelle du massif appuyée sur cinq filières d'excellence (Ecotourisme, Bien-être en montagne, Grands sites emblématiques, Stations et sites de sports et de loisirs d'hiver, Itinérance et randonnée), destinée à servir de vitrine et de levier pour l'ensemble de l'offre.

LA POLITIQUE DU LITTORAL

L'élément majeur de l'année 2009 a été l'organisation du Grenelle de la mer (voir p.) qui a permis de réaffirmer l'importance de l'espace maritime, des opportunités qu'il peut apporter, ainsi que la nécessité d'e mettre en œuvre une gestion intégrée de la mer et du littoral.

La commission permanente du Conseil national du littoral, dont la DATAR assure le co-secrétariat, a été réunie en juin pour émettre un avis sur les propositions émanent des quatre groupes de travail du Grenelle.

Parallèlement, la DATAR a participé aux discussions concernant le chapitre V du projet de loi Engagement national pour l'environnement "dispositions relative à la mer" qui affirme le principe de la gestion intégrée de la mer et du littoral.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET SERVICES PUBLICS/ SERVICES AUX PUBLICS

En 2009, la DATAR a poursuivi son investissement dans la meilleure connaissance des attentes du public en matière de services publics et aux publics et des capacités des opérateurs à y répondre, dans un cadre de plus en plus concurrentiel.

LE RENFORCEMENT DU DIALOGUE ENTRE L'ETAT ET LES OPERATEURS POUR CONSTRUIRE UNE OFFRE DE SERVICES ADAPTEE

Sur les fondements de la Charte nationale sur l'organisation de l'offre des services publics et au public en milieu rural, et à la demande du secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire, Hubert Falco, la DATAR a réuni trois groupes de travail qui ont tenu trois réunions chacun sur :

- les objectifs, normes et garanties d'accessibilité et de qualité du service,
- les modalités partenariales d'organisation de l'offre de services : chartes et contrats territoriaux,
- l'identification des opportunités de mutualisation de services et développement des formules d'accès à distance au service.

Le ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire, Michel Mercier, a conclu leurs travaux en novembre 2009, au moment même où il lançait les Assises des territoires ruraux (voir p.).

La dynamique inter-opérateurs qui s'est révélée au cours de ces travaux, doit être valorisée et mener à une meilleure accessibilité des services pour l'ensemble de la population. Les moyens à mettre en œuvre sont à la fois du ressort de la formation d'agents à l'accompagnement des publics, des technologies numériques et des équipements nouveaux de dialogue à distance, de l'engagement des collectivités dans des formes nouvelles de mutualisation et de la capacité des opérateurs à réorganiser leurs services, en recherchant des solutions communes leur permettant de privilégier des économies de moyens. Ces travaux ont permis de mettre en valeur le caractère prioritaire de la permanence des services dans le cadre plus général des Assises des territoires ruraux.

UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES ATTENTES DES PUBLICS

La DATAR a lancé, en novembre 2009, une large enquête sur les perceptions, les attentes et les pratiques de la population vis-à-vis des services publics et au public. La richesse des résultats sera valorisée au cours de l'année 2010. Une première approche révèle une satisfaction globale des Français par rapport aux services publics et au public. Mais ils rappellent l'importance de la qualité du service et de son accessibilité, aussi bien physique qu'en termes d'horaires. En outre, et pour la première fois, les Français expriment leur satisfaction vis-à-vis des services via Internet.

UNE VEILLE SUR LES NOUVELLES FORMES D'ORGANISATION DES SERVICES

La DATAR a poursuivi sa lecture des nouvelles formes d'offre de services, notamment en milieu rural. Les relais de services publics, labellisés par l'Etat, se sont multipliés (+ 70% entre 2008 et 2009). L'Union des PIMMS (Points information médiation multiservices) a engagé à la demande de la DATAR une enquête sur l'impact de ce type d'organisation et sur l'éventail des opérateurs qui pourraient en devenir partenaires. Par ailleurs, la DATAR a noué des contacts avec les réseaux qui expérimentent d'autres formes d'offres de services.

POURSUIVRE LA VALORISATION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AUPRES DE LA POSTE

L'année 2009 est une année charnière pour la Poste, qui a vu s'ouvrir en novembre le débat parlementaire sur sa transformation en société anonyme. Ce débat s'est achevé par la publication de la loi du 9 février 2010 relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales. La DATAR, membre de l'observatoire national de la présence postale et du conseil d'administration de la Poste, a apporté sa contribution au projet d'évolution d'offre de service de La Poste, notamment dans les

territoires ruraux, par l'intermédiaire des partenariats qu'elle noue avec les collectivités ou les commerçants.

APPROCHE TERRITORIALE DES QUESTIONS DE SANTE, D'ACCES AUX SOINS ET DE COHESION SOCIALE

En matière de santé, la France présente deux faiblesses territoriales majeures : l'état de santé de la population (espérance de vie, répartition géographique des différentes pathologies...) est inégal en fonction des régions et présente des inégalités infrarégionales. La distribution territoriale de l'offre de soins est inégale avec de grandes différences de densité des professionnels, entraînant des disparités importantes de l'accessibilité aux services de santé. Lors des Assises des territoires ruraux (voir p.), la question de l'accès aux soins est apparue comme la première préoccupation des habitants des territoires ruraux en termes de services.

Ces Assises ont aussi mis en évidence la nécessité d'adapter et développer les modes d'accueil de la petite enfance et de prendre en compte la problématique des personnes âgées dans le développement des territoires ruraux. Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et du Conseil général de l'Alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAER) sur la pauvreté en milieu rural met en évidence de réelles difficultés dans certains territoires.

En 2009, l'action de la DATAR s'est principalement portée sur l'action interministérielle dans le suivi du **projet de loi « hôpital, patients, santé et territoires »** soumis au Parlement au premier trimestre et son accompagnement vers les territoires pour une appropriation des leviers d'action de cette loi.

Il s'agit notamment :

- d'analyser les inégalités d'accès aux services de santé en tenant compte des besoins des populations sur les territoires et pouvoir proposer des pistes d'action consensuelles pour un meilleur accès de tous à la santé : une étude a été confiée au CRESGE (entité de recherche de l'Institut catholique de Lille) et a débuté fin 2009 pour des résultats en 2010. Les résultats seront utilisés par les différents acteurs pour la définition des politiques locales et régionales de santé.
- de soutenir des projets de développement local (projets locaux de santé) ;
- de favoriser un meilleur accès aux services de santé dans les territoires déficitaires : incitation et aides à l'installation des professionnels de santé (maisons de santé pluridisciplinaires, prise en charge personnes âgées...).

En ce qui concerne la cohésion sociale (petite enfance, personnes âgées, solidarité), des pistes d'actions ont été énoncées dans le cadre des Assises des territoires ruraux. Celles-ci seront exploitées en interministériel en 2010.

POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Aménagement du territoire et *Développement durable* sont deux notions intimement liées, notamment parce qu'elles renvoient à une vision prospective à moyen-long terme du devenir de la société et nécessitent une mise en cohérence des politiques publiques à diverses échelles de territoires. A ce titre, trois éléments ont marqué l'année 2009 : les suites législatives du Grenelle de l'Environnement, divers travaux sur le changement climatiques et la production d'indicateurs territoriaux de développement durable.

A titre transversal, la DATAR a participé à la mise au point de la deuxième stratégie nationale de développement durable, en collaboration avec les hauts fonctionnaires du développement durable et sous l'égide du Commissariat général au développement durable. Cette élaboration et la concertation associée permettront la publication de ce document courant 2010.

GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

La loi de programmation pour la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, du 3 août 2009, a fixé un cadre d'action ambitieux en faveur de l'environnement et plus généralement du développement durable. En particulier, l'article 51 souligne le rôle des territoires en matière de développement durable et donne un nouveau cadre pour la contractualisation : les « Agenda 21 » locaux.

Ces projets territoriaux de développement durable font l'objet de diverses labellisations auxquelles participe la DATAR (« Appel à reconnaissance » du MEEDDM et « Rubans du développement durable » de DEXIA). Dans ce cadre, l'émergence d'une nouvelle génération de document, comportant une approche plus complète et intégrée des modalités d'intervention coordonnées avec les autres acteurs du territoire des collectivités territoriales porteuses, fait l'objet d'un soutien particulier de la part de la DATAR.

La préparation du projet de loi portant Engagement national pour l'environnement, dit projet de loi « Grenelle II », dont l'examen par le Parlement a débuté en 2009, a été l'occasion d'une forte mobilisation des services de la DATAR. Ce texte définit en effet les outils dont les territoires vont disposer pour mettre en pratique le Grenelle.

CLIMAT

La DATAR a présidé le groupe « Territoire », au sein Groupe de travail interministériel « Impacts du changement climatique, adaptation et coûts associés en France ». Cette approche transversale de la question de l'adaptation a permis de faire ressortir les inégalités des territoires face au changement climatique, et donc l'enjeu de travailler avec eux pour faire émerger des perspectives de changement construites sur leurs atouts. Si la solution à terme reste très floue, la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes se fera autour de la notion de « *transition vers le changement* ». Elle devra être accompagnée d'une importante formation/information et une prise en compte des rythmes sociétaux.

Ces éléments ont été présentés à l'occasion de la « COP 15 » (15^e conférence de l'ONU sur le climat) de Copenhague, où le rôle des « gouvernements locaux » a été longuement débattu. Ce travail doit, de plus, alimenter l'élaboration du Plan national d'adaptation qui aura lieu au cours de l'année 2010.

Cet engagement sur les enjeux de climat, n'est pour autant pas conjoncturel. En effet, la DATAR porte l'outil NECATER de mesure de la neutralité carbone des CPER et PO FEDER. La potentialité d'une révision à mi-parcours de ces documents en 2010 a justifié le développement d'une nouvelle version de l'outil lancé dès l'année 2009, afin d'actualiser certains ratios, mais surtout pour le rendre plus facile d'utilisation. L'objectif de ce travail est un déploiement de la nouvelle version à l'été 2010.

INDICATEURS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Un appui à l'Observatoire des territoires (voir p.) a été fourni, dans le cadre de l'identification d'indicateurs territoriaux de développement durable. Ce travail, en lien avec les indicateurs de développement durable, vise plus particulièrement à caractériser les territoires et l'impact de leurs politiques publiques, dans une approche locale.

L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DES TERRITOIRES

L'accès aux services numériques constitue un facteur de plus en plus déterminant de l'attractivité des territoires et de la compétitivité des entreprises qui les animent (en Europe, le numérique est la source d'un quart de la croissance et compte pour 40 % des gains de productivité). Ayant anticipé cette évolution depuis plusieurs années, la DATAR a conduit en 2009 différentes actions et études portant sur les aspects techniques, économiques, budgétaires, administratifs et organisationnels de l'aménagement numérique. Ces travaux ont permis d'établir des principes d'action et une feuille de route orientés vers une couverture en technologies numériques répondant aux besoins de l'ensemble de la population, qu'elle soit urbaine, périurbaine ou rurale. Ils ont ainsi nourri les importantes décisions prises en fin d'année en faveur de l'aménagement numérique des territoires.

UNE PARTICIPATION AUX REFLEXIONS SUR L'AMENAGEMENT NUMERIQUE

Les travaux de la DATAR ont :

- alimenté la position et les contributions du Gouvernement en ce qui concerne les objectifs et modalités de **couverture numérique des territoires qui ont fait l'objet de la loi relative à la lutte contre la fracture numérique votée le 17 décembre 2009** ;
- conduit à la proposition et la rédaction de la circulaire du Premier ministre du 31 juillet 2009 instaurant les instances de concertation régionale. Ces instances ont pour mission de définir des stratégies régionales et de susciter l'élaboration de schémas directeurs pour le développement des infrastructures et des services numériques. De tels schémas constituent désormais, aux termes de la loi relative à la lutte contre la fracture numérique, un préalable à l'octroi de financements nationaux pour les projets de réseaux à très haut débit des collectivités ;
- soutenu et argumenté la proposition, finalement retenue, d'inclure dans l'emprunt national une action de soutien au développement des infrastructures à très haut débit (2 Mds) ;
- accompagné la démarche des Assises des territoires ruraux qui ont fait apparaître que l'infrastructure la plus vitale demandée par les acteurs locaux était l'accès à l'internet à très haut débit ;
- conduit à une étude concernant les solutions technologiques, les coûts et les dispositifs de financements possibles du très haut débit, dont notamment le Fonds d'aménagement numérique du territoire et l'adaptation au déploiement du très haut débit des mécanismes de péréquation mis en œuvre en France pour les précédents grands chantiers d'infrastructure (électricité, téléphone, etc.). Rendu public le 10 février 2010, ce rapport a eu un écho important dans la presse et les milieux concernés.

Suite à ces actions, **le Président de la République a fixé un objectif national de couverture totale du territoire en très haut débit d'ici 2025**. Il a aussi souligné que cet objectif nécessitait de trouver une solution pérenne au financement du Fonds d'aménagement numérique du territoire créé par la loi de décembre 2009 sur la fracture numérique.

LE SOUTIEN AUX ACTIONS D'AMELIORATION DE LA COUVERTURE EN TECHNOLOGIES NUMERIQUES

Parallèlement, la DATAR a soutenu, en 2009, la mise en œuvre d'actions importantes d'aménagement numérique des territoires :

- la définition et le lancement d'un appel à projets destiné à couvrir les zones blanches en secteur rural en services de 2 Mb/s (63 dossiers reçus pour 108 M€ de demande d'aide). Il a été mis en œuvre en coopération avec le ministère de l'Alimentation, de l'agriculture et de la pêche, dans le cadre de la politique de relance européenne et bénéficie d'une dotation de 30 M€ du FEADER ;

- la poursuite du plan de résorption des zones blanches de téléphonie mobile et l'animation de son comité de pilotage, qui a permis au ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire, Michel Mercier, d'annoncer la résorption totale des zones blanches pour fin 2011, avec la dernière tranche de travaux portant sur 364 communes.

En complément de ses actions sur les infrastructures numériques, **la DATAR a soutenu la dynamique de déploiement du télétravail, du réseau de sites de travail à distance (les « télécentres ») et des maisons de services publics** (avec le label Relais de Services Publics), dans lesquels le numérique occupe une place croissante (accès haut débit, dispositifs de visiocommunication, etc.). Ces initiatives sont intervenues parallèlement à la création par les collectivités d'« espaces publics numériques » dédiés à la formation aux TIC, dans lesquels la demande d'accompagnement aux nouveaux usages, comme la déclaration d'impôt en ligne, a pris une importance croissante.

La juxtaposition de ces espaces ouverts au public, dédiés à la formation aux TIC, au travail à distance, ou encore à l'accès aux services publics dématérialisés, a conduit à poser la question de leur mutualisation, notamment en milieu rural et en zones urbaines sensibles.

C'est pourquoi la DATAR a pris l'initiative, en septembre 2009, de lancer une étude sur la mutualisation des services aux publics, services de proximité et la place du numérique. Cette réflexion a pour objectif l'amélioration de l'offre de services aux publics proposée dans les lieux d'accès, sur la base d'une démarche de mutualisation et d'usage de nouveaux services numériques.

La déclinaison de l'ensemble de ces actions sur les territoires a été conduite en partenariat étroit avec les préfets de région et leurs représentants, les chargés de mission TIC des SGAR, réunis chaque trimestre afin d'harmoniser, à l'échelle nationale, le pilotage des politiques publiques du numérique.

POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITE DES TERRITOIRES PAR LES MOYENS DE TRANSPORT

L'IMPACT DE LA GRANDE VITESSE FERROVIAIRE ANALYSEE

En ce qui concerne les actions de la thématique « transports », l'année 2009 a été profondément marquée par l'étude consacrée aux effets sur les territoires de l'arrivée de la grande vitesse ferroviaire. En effet, la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, dite loi Grenelle 1, dispose que la France sera dotée à terme de 4 500 km de nouvelles lignes ferroviaires à grande vitesse, complétant le réseau actuel d'environ 1 800 km.

La DATAR a ainsi lancé une vaste étude relative aux effets des TGV sur les territoires. Elle en a assurée le pilotage avec un comité très large comprenant RFF, la SNCF, la FNAUT, des universitaires, le GART, la FNAU, l'ADEME, des représentants d'élus... Il s'est agi tout d'abord de faire un tour d'horizon bibliographique des données disponibles et d'analyser la pertinence, très variable, de ces multiples sources. Puis, la deuxième phase a été celle de la mise en perspective, par le biais d'une typologie, des différents impacts structurants de la grande vitesse sur le territoire. Enfin, en troisième phase, la proposition d'une méthode opérationnelle documentée a permis d'analyser au mieux le phénomène de la grande vitesse.

L'objectif de la DATAR est de disposer d'outils qui lui permettront de guider au mieux les différents acteurs de la grande vitesse de demain. Aussi, cette étude sera poursuivie en 2010 par une analyse détaillée de plusieurs villes qui ont été impactées par l'arrivée de la grande vitesse ferroviaire.

OPTIMISER LA LOGISTIQUE DANS LE GRAND EST

En ce qui concerne le transport des biens, la DATAR a mené une étude interrégionale sur l'optimisation de la logistique dans le grand Est de la France qui a révélé que ce territoire recèle d'importantes potentialités logistiques en raison de son positionnement géo-stratégique très favorable au cœur d'un espace européen riche et actif.

Les filières du Grand Est, territoire à dominante agricole, issues des productions les plus marquantes ont été minutieusement analysées et des perspectives d'optimisation de leur logistique proposées : lait, céréales, viticulture, bière, bois, mais aussi grande distribution, métallurgie, industrie automobile.

Il a été constaté que le Grand Est souffre d'un certain nombre de handicaps qui l'empêchent de développer toutes ses potentialités en matière de développement d'économie des échanges. Du dépassement de ceux-ci dépend un véritable développement de la logistique comme relais de croissance économique. Pour cela, l'étude a montré qu'il est nécessaire de construire de nouveaux outils comme le développement de clusters logistico-industriels reposant sur les flux, intégrant production, déconstruction, recyclage, ou des navettes ferroviaires inter-usines dans l'industrie automobile ou bien encore la réalisation de hubs fleuve/fer à l'échelle interrégionale pour massifier les flux intercontinentaux en liaison avec les ports de la mer du Nord.

LE TOURISME, UN STIMULUS ECONOMIQUE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

En 2009, la DATAR a poursuivi son partenariat d'une part avec l'agence nationale d'ingénierie touristique, Odit France, et d'autre part avec la DGCIS du ministère de l'Economie de l'industrie et de l'emploi (MEIE). Odit-France qui a évolué en cours d'année à la faveur des prescriptions définies par la loi du 22 juillet 2009 portant développement et modernisation des services touristiques, s'appelle désormais Atout-France.

UNE VOLONTE COMMUNE DE PRODUIRE DES OUTILS A DESTINATION DES COLLECTIVITES ET DES OPERATEURS

L'agence et la DATAR ont finalisé deux projets lourds en investissement sur deux champs pionniers :

- Une double enquête a été conduite sur le tourisme urbain, en partenariat avec la Fédération nationale des villes moyennes. Elle a visé à apporter aux collectivités urbaines une meilleure connaissance sur les pratiques par typologies de clientèles, nationales ou européennes. Il apparaît que les touristes, voire les excursionnistes, apprécient la ville dans un territoire global de consommation d'environ 50km. La valorisation de l'ensemble de ces territoires par les acteurs concernés devient un objectif qui peut faire émerger de nouvelles destinations, notamment les villes moyennes. Un guide à l'intention des villes sera réalisé en 2010.
- L'étude sur la création d'un outil de mesure et de prévention du déclin de l'activité touristique, qui a démarré en 2008, à destination des collectivités qui ont fait du tourisme le cœur de leur économie et de leurs engagements, a fait l'objet de tests avec des destinations touristiques volontaires. Le résultat, positif, doit faire l'objet d'une publication en 2010.

Par ailleurs, en partenariat avec l'Association France-Congrès, rassemblant 50 des plus grandes villes de congrès de France, une étude sur les relations entre pôles de compétitivité et tourisme d'affaires a été réalisée afin de définir des typologies de pôles susceptibles ou non d'assurer le pilotage de manifestations d'envergure nationale ou internationale. L'étude propose des modes de collaboration entre les acteurs du tourisme d'affaires et les pôles que les collectivités et leurs délégués peuvent utiliser pour valoriser les performances des pôles et les potentialités touristiques des territoires.

DES TRAVAUX PROSPECTIFS POUR MIEUX APPREHENDER L'AVENIR DES TERRITOIRES

La DGCIS a souhaité associer la DATAR à l'analyse des représentations des touristes vis-à-vis des phénomènes météorologiques qui peuvent influencer d'une part sur l'orientation des choix de séjours par type de territoire et d'autre part sur le mode de communication des destinations par rapport à ces représentations. Les conclusions de l'étude, fondée notamment sur une enquête menée par le CREDOC, révèlent d'une part l'influence déterminante des prévisions météorologiques sur les intentions et lieux de départ et d'autre part la sensibilité des touristes à la pluie, bien plus qu'au froid ou aux températures élevées. Cette posture entre dans le champ de l'évolution climatique, qui peut être très perturbatrice pour les destinations touristiques, face à des touristes qui s'informent et sont de plus en plus volatiles.

Cette étude a été réalisée au moment même où la DATAR assurait la présidence du groupe consacré aux territoires dans le cadre général des travaux du Groupe interministériel sur les impacts du changement climatique, adaptation et coûts associés en France qui a rendu ses conclusions en janvier 2010.

L'analyse de l'impact sur les territoires de l'obsolescence de l'offre en matière de tourisme social a fait l'objet d'une réflexion interministérielle pilotée par le ministère du Tourisme et d'élaboration d'un modèle économique susceptible de faciliter l'investissement dans la rénovation des équipements, à la fois pour satisfaire des demandes des clientèles et pour accompagner les collectivités et les opérateurs. Ces travaux, toujours en cours, ont permis de clarifier les rôles des différents partenaires potentiels, dont la Caisse des dépôts et l'Association nationale pour les chèques vacances et d'élaborer des produits innovants, sans que pour autant, les équipements, notamment dans les territoires ruraux et de moyenne montagne, aient tous trouvé des solutions de viabilité.

IV - INSTRUMENTS DE PILOTAGE ET D'ETUDE

LA PROSPECTIVE ET LES ETUDES

UNE REFLEXION STRATEGIQUE SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Une nouvelle ambition pour l'aménagement du territoire

L'année 2009 a été marquée par un important travail de réflexion pour adapter le cadre d'action de la politique d'aménagement du territoire en France aux nouveaux enjeux de société (mondialisation, évolution du rôle de l'Etat, urbanisation, défis environnementaux, etc.) Basées sur l'identification d'enjeux structurants pour l'avenir (croissance globale, excellence territoriale, cohésion sociale et durabilité) et sur trois leviers d'action (la polarisation, la connexion et la coopération), une série de préconisations stratégiques a été formulée et déclinée en neuf chantiers (métropoles, mieux-vivre urbain, petites villes et campagnes attractives, aménagement numérique, etc.).

Ce travail, personnellement dirigé par le délégué interministériel Pierre Dartout, a été coordonné par l'équipe « Prospective & études ». Il a mobilisé la plupart des conseillers et chargés de mission de la délégation. Présenté au ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire, Michel Mercier, ce rapport a été accueilli favorablement et a inspiré plusieurs des orientations du programme « Une nouvelle ambition pour les territoires », qu'il a présenté à la presse, le 7 octobre 2009.

Mission de Christian Saint-Etienne

Par lettre en date du 21 janvier 2009, le Président de la République a confié au professeur Saint-Etienne une mission de « Réflexion globale sur la politique d'aménagement du territoire en France ». Celle-ci a bénéficié de l'appui de la DATAR pour l'organisation de séminaires et d'une quarantaine d'auditions d'universitaires et experts, de hauts fonctionnaires, d'élus et de représentants d'associations d'élus. L'équipe « Prospective & études » a été mobilisée pour assurer la coordination effective et le travail de synthèse générés par cette mission.

LES TRAVAUX DE PROSPECTIVE

La DATAR mène des travaux de prospective afin de déceler les dynamiques territoriales à l'œuvre ou en émergence, d'en mieux comprendre et faire partager les enjeux, dans le but d'anticiper les futures politiques publiques à conduire.

2009 a constitué une année charnière avec l'avancement ou la finalisation de plusieurs travaux relevant du programme de prospective « Territoires 2030 » engagé en 2005 et le lancement d'une nouvelle démarche ambitieuse : « Territoires 2040, aménager le changement ».

Economie des services & territoires (2007-2009)

Ce groupe de travail présidé par El Mouhoub Mouhoud, professeur d'économie à l'Université Paris Dauphine a produit une nouvelle typologie de six catégories de services dépassant les classifications usuelles (services publics/privés, marchands/non-marchands) et permettant de visualiser et d'évaluer la spécialisation tertiaire des territoires français relativement à l'ensemble des autres activités économiques y compris l'industrie. Cette grille d'analyse permet de fournir une image plus complète des performances et vulnérabilités des territoires, utile pour mieux comprendre et anticiper les chocs et mutations économiques.

Services aux publics & territoires à l'horizon 2030 : l'aménagement des services (2008-2009)

Ce travail complémentaire sur les services a été confié à Julien Damon, professeur associé à Sciences-Po et a fait appel, d'une part à des spécialistes et praticiens, d'autre part à des étudiants du cycle d'aménagement et d'urbanisme de Sciences-Po. Ce projet de prospective a porté sur les évolutions conjointes des modes de vie territoriaux et des politiques cherchant à les accompagner en proposant des services adaptés (services à la personne, de l'accueil et de la petite enfance, de santé, pour les personnes âgées et dépendantes, de l'eau, etc.).

Prospective et territoires – Histoire, problèmes et méthodes de la prospective appliquée aux territoires (2008-2009)

La DATAR a lancé une réflexion visant à doter l'ingénierie prospective de nouveaux outils issus notamment des sciences de gestion, du management, de la théorie des organisations, etc. Confié à Philippe Durance, professeur associé au CNAM, ce groupe a pour objectif de parvenir à la rédaction d'un référentiel méthodologique à vocation pratique, à l'usage des acteurs territoriaux pouvant être utile dans le cadre d'élaboration d'exercices de prospective mais aussi de projets ou de planifications de type SRADT, SCoT, etc.

Economie et nouvelles formes d'innovation dans les territoires (2008-2010)

Ce travail tripartite (DATAR – CAE – Académie des technologies) a été confié à Michel Godet, professeur au CNAM et titulaire de la chaire de prospective stratégique. Il s'intéresse à la créativité et à l'innovation dans les territoires au-delà de problématique technologique en explorant les sources de valeur ajoutée et d'excellence dans les domaines de l'éducation et de la gestion des âges, de l'adaptation des compétences des individus au marché du travail ou de l'organisation collective du bien-être, etc.

Territoires 2040, aménager le changement (2009-2011)

Selon une approche prospective complètement reformulée, la DATAR a engagé, en octobre 2009, une nouvelle démarche de prospective « Territoires 2040, aménager le changement ». Ce projet est prioritaire dans le programme d'action 2010-2011 de la DATAR. Cet exercice prévu sur 16 mois et piloté par l'équipe « Prospective & études », mobilise, outre la Délégation, de nombreux experts extérieurs, universitaires, acteurs et réseaux territoriaux (notamment l'Ihedeat). Il consiste à appréhender les grands facteurs de changements, susceptibles d'avoir une incidence sur les territoires mais aussi les foyers de controverse qui constituent des zones de tension par rapport à notre connaissance des dynamiques territoriales. Il s'agit de mesurer leur portée et leur potentiel d'impact sur plusieurs systèmes spatiaux, d'identifier des enjeux d'avenir qu'ils recèlent, pour concevoir ensuite la prochaine génération de politiques publiques.

La démarche « Territoires 2040 » est supervisée par un conseil scientifique et mobilise à ce jour 7 groupes, en charge des thématiques suivantes :

- Le réseau des métropoles françaises dans l'économie mondiale ;
- Les systèmes métropolitains intégrés, leviers de développement territorial ;
- Les portes d'entrée de la France dans les systèmes territoriaux des flux ;
- Dynamique des territoires industriels ;
- Les villes intermédiaires et leurs espaces de proximité ;
- Les territoires à base économique résidentielle et touristique ;
- Les espaces de faible densité, des territoires multifonctionnels entre dépendance et attractivité.

LE PROGRAMME D'ETUDES

Ce programme coordonné et piloté par l'équipe « Prospective & études » est constitué de trois volets : national, interrégional et régional. Dans sa dimension nationale, il a pour vocation de permettre aux différentes équipes de la DATAR de consolider leur expertise, d'améliorer leur connaissance des territoires et d'évaluer les politiques qu'ils pilotent. Il a bénéficié pour l'exercice budgétaire 2009 d'une enveloppe de 1,9 millions d'euros. Parmi les études les plus emblématiques, on retiendra :

- « Mécanismes de péréquation nationale pour financer le déploiement du très haut débit dans les territoires » ;
- « Politiques et pratiques d'aménagement du territoire dans 8 pays » ;
- « Stratégie d'accessibilité aux services de santé dans les territoires » ;
- « Analyse comparative des métropoles européennes ».

La DATAR coordonne également les services d'études des SGAR et leur articulation interrégionale, les Missions d'études et de développement des coopérations interrégionale et européenne (MEDCIE). A ce titre, sur appels à propositions, une série d'études régionales a été financée en 2009 pour

201 000 € (parmi lesquelles des « Diagnostics socio-économiques de territoires fragiles en Rhône-Alpes », ou « Vers un réseau de villes franco-belge du Hainaut dans la région Nord-Pas de Calais »). Concernant les études interrégionales, l'enveloppe financière attribuée a été de 337 000 €. Sur les 6 études concernées, on marquera une attention particulière pour celle relative à l' « Optimisation de la filière bois dans le Grand-Est » ou celle portant sur l'économie présentielle : « Mobilité contrainte et accès aux services à la personne dans le Grand-sud-Est ».

LE CENTRE DE RESSOURCES DE LA PROSPECTIVE TERRITORIALE

L'équipe « Prospective & études » de la DATAR a entrepris de réactiver et consolider le Centre de ressources de la prospective territoriale. Celui-ci a pour vocation de recenser, capitaliser, partager, diffuser les connaissances et les pratiques concernant la prospective appliquée aux territoires.

Jusqu'à présent, le site internet de la DATAR, www.datar.gouv.fr, proposait la mise en ligne d'une sélection d'études et de travaux de prospective menés par différents acteurs territoriaux (SGAR, conseils régionaux, CESR, agglomérations, pays, etc.).

Un partenariat universitaire et une expérimentation en région sont prévus pour que le Centre de ressources de la prospective territoriale constitue un projet de recherche opérationnelle. L'objectif est de recenser et d'analyser sur le périmètre régional l'ensemble des démarches de prospective (menées à terme, en projet ou en cours) aux différentes échelles territoriales régionales et infra-régionales. Ce travail a pour finalité d'alimenter le Centre de ressources, de mettre en avant les pratiques en matière de prospective territoriale et de consolider les liens avec les territoires.

Si cette expérience s'avère probante, la DATAR envisage de généraliser cette démarche à l'ensemble des régions en conventionnant avec des centres d'enseignement et de recherche implantés sur les territoires et en y associant les SGAR.

LES CYCLES DE SEMINAIRES

Prospective Info

Les séminaires Prospective Info sont organisés périodiquement par l'équipe « Prospective & études » de la DATAR. Ils réunissent, sur une journée, les acteurs de la prospective, de l'aménagement et du développement des territoires. Ces séminaires mettent en pratique le lien entre réflexion et action. Chaque thème abordé est, en effet, traité selon le double éclairage de l'analyse scientifique et/ou de la réflexion prospective d'une part et des pratiques de l'action publique (ou privée, en fonction du domaine étudié) d'autre part. En 2009, deux séminaires Prospective Info ont été organisés et ont respectivement porté sur :

- « La complémentarité territoriale : vers de nouveaux liens de coopération entre territoires ruraux et urbains » (30 avril)
- « L'économie des services, moteur de développement durable pour les territoires » (8 octobre)

Les séminaires Prospective Info constitueront également un des vecteurs privilégiés de valorisation de la démarche « Territoires 2040 » pour présenter et mettre au débat ses principaux résultats et propositions. L'initiation de cet exercice de prospective a donné lieu à un séminaire de lancement, le 22 octobre 2009, en présence du ministre de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire, Michel Mercier.

Les Rendez-vous de l'aménagement du territoire

Lancée en 2008, l'initiative des « Lundis » puis « Rendez-vous de l'aménagement du territoire » s'est poursuivie en 2009. Ce cycle de séminaires internes, organisés par l'équipe « Prospective & études » a permis d'accueillir experts ou universitaires, à l'occasion de la sortie d'un ouvrage ou d'un rapport, d'en faire la présentation et de provoquer ensuite un débat avec les personnels de direction et de mission de la DATAR.

Ont successivement eu lieu les « Rendez-vous » suivants :

- avec Jean Peyrony, au sujet du Livre vert de la Commission européenne sur la cohésion territoriale : « Faire de la diversité territoriale un atout » (9 février) ;
- avec Bernard Féry, pour son rapport sur le Canal-Seine-Nord-Europe et l'ingénierie des grands chantiers d'aménagement du territoire (9 mars) ;
- avec El Mouhoub Mouhoud, pour son rapport « Economie des services & territoires » (6 avril) ;
- avec Patrizia Ingallina, sur « Les nouvelles stratégies d'attractivité des villes et les dynamiques du développement urbain intégré » (25 mai) ;
- avec Andrew Davis, au sujet du rapport OCDE : « Investir pour la Croissance : bâtir des Régions Innovantes » (8 juin) ;
- avec Thierry Paquot, pour traiter de l'évolution du concept de territoire (6 octobre) ;
- avec Hervé Le Treut, sur la thématique : « Changements climatiques : le diagnostic scientifique » (2 novembre) ;
- avec Laurent Cohen-Tanugi & Yves Bertoncini, sur la dimension territoriale de la Stratégie de Lisbonne post-2010 (7 décembre).

LES PUBLICATIONS

Rapports et études prospectives

La DATAR dispose de plusieurs collections éditées par la Documentation française. Parmi les publications officielles et de présentation des politiques de la DATAR, mentionnons des rapports, parfois en prévision d'un CIADT. Le dernier titre paru : « Une nouvelle ambition pour l'aménagement du territoire » (septembre 2009) a été coordonné au niveau de l'équipe « Prospective & études », en lien avec le Cabinet de la DATAR.

Publications scientifiques : collection « Travaux » et revue « Territoires 2040 »

- La collection « Travaux »

Cette collection est destinée à diffuser et valoriser une partie des études que la DATAR lance chaque année. En publiant les contributions d'universitaires ou d'experts qu'elle sollicite, la DATAR souhaite ainsi alimenter et éclairer les différents débats que suscite l'aménagement du territoire. En janvier 2010 est paru le n°11 : « Economie des services et développement des territoires », sous la direction de E. M. Mouhoud. Il s'agit de l'ouvrage de synthèse résultant du travail de prospective conduit de 2007 à 2009.

- La revue « Territoires 2040 »

Prenant la succession de la revue « Territoires 2030 » après 4 numéros, une nouvelle revue a été conçue en 2009 pour diffuser les productions des groupes nationaux mis en place dans le cadre de la démarche « Territoires 2040 », mais aussi pour présenter des travaux connexes de prospective. Cette revue bénéficiera également d'un format « en ligne » pour permettre d'en améliorer la diffusion. Le premier numéro est prévu pour paraître au premier semestre 2010.

Autres publications

La DATAR est ponctuellement sollicitée dans le cadre de partenariats éditoriaux. C'est à ce titre que la Délégation a été associée à la publication du rapport du Professeur Christian Saint-Etienne, au mois de novembre 2009. Cet ouvrage, publié dans la collection des rapports officiels, s'intitule : « Mobiliser les territoires pour une croissance harmonieuse ».

L'OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES : MUTUALISER L'INFORMATION SUR LES TERRITOIRES

Organisé en réseau et animé par la DATAR, l'Observatoire des territoires constitue le lieu de synthèse et de mise en perspective d'informations produites sur les territoires par les services de l'État, les collectivités territoriales et les organismes d'étude et de recherche. Ses analyses et ses outils de communication, résultats d'un large travail interministériel, visent à partager et mutualiser les connaissances et les enjeux de politiques publiques d'aménagement des territoires. Le Conseil de l'Observatoire comprend 25 membres : des représentants de différentes administrations, des élus et des experts.

Publication du deuxième rapport de l'Observatoire des territoires : « Dynamiques et Développement du durable des territoires »

Le second rapport de l'Observatoire des territoires, intitulé « Dynamiques et développement durable des territoires ; Rapport de l'Observatoire des territoires 2008 », a été publié à la Documentation française le 23 janvier 2009. Il comprend plus de 100 cartes, 46 graphiques, 47 tableaux et 20 encadrés méthodologiques. Une bibliographie très riche permet de valoriser de nombreuses études scientifiques sur les sujets traités.

Pierre Dartout a été auditionné, le 7 avril 2009, par la Délégation à l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, présidée par Christian Jacob, afin de présenter ce rapport.

CONNAITRE L'INFORMATION DISPONIBLE AVEC LE SITE INTERNET www.territoires.gouv.fr

La fréquentation du site

L'Observatoire des territoires met à disposition sur le site Internet www.territoires.gouv.fr de nombreux indicateurs, sous forme de cartographie interactive ou de données, accessibles par tous. Ils rendent compte des principaux enjeux pour l'aménagement du territoire. C'est le travail en réseau avec les partenaires de l'Observatoire qui permet d'alimenter le site, qu'il s'agisse des indicateurs ou des zonages de politiques publiques.

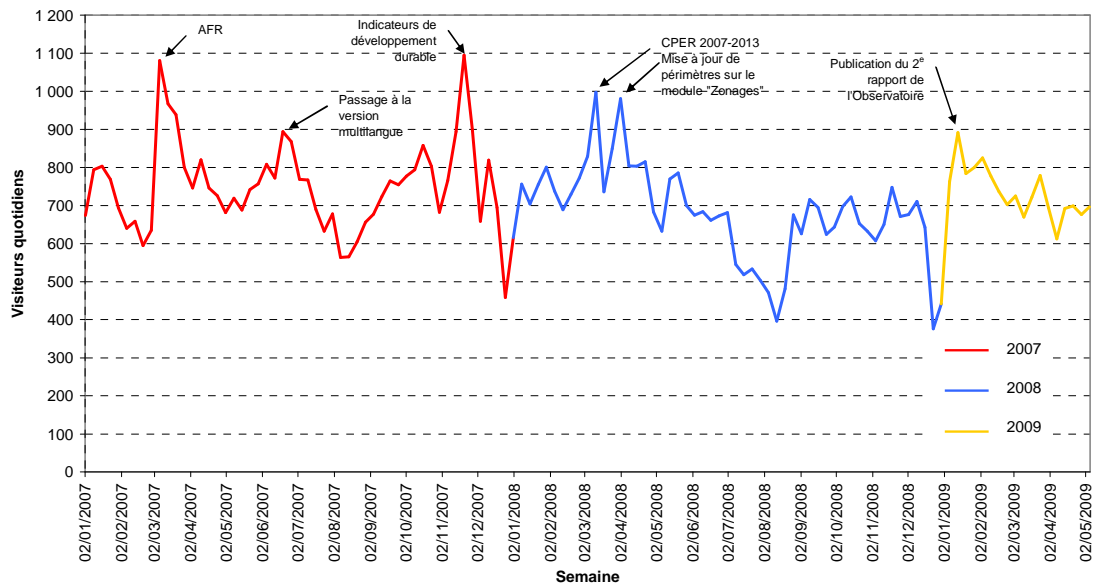
Depuis 2006, la fréquentation est globalement constante (750 visiteurs quotidiens). Des mises à jour régulières (environ une fois par mois) dans les modules Indicateurs et Zonages expliquent les différents pics de fréquentation (la baisse de fréquentation au second semestre 2008 s'explique par une diminution de la fréquence des mises à jour liée la mobilisation des moyens de l'équipe sur la réalisation du rapport de l'Observatoire).

Les visiteurs entrent de plus en plus sur le site directement via les modules Indicateurs ou Zonages (respectivement 46 % et 14 % des visiteurs au premier trimestre 2009, contre 23 % et 10 % au troisième trimestre 2007). Cette pratique laisse supposer qu'ils ont placé en favori le lien vers le module et l'ont donc bien intégré comme outil de travail.

Depuis l'instauration de la version multilingues du site, 13 % des visiteurs entrent via une page anglaise, allemande ou espagnole (répartition équivalente entre les trois). La fréquentation « étrangère » a été plus importante au deuxième trimestre 2008 suite à la mise à jour des indicateurs européens.

Les indicateurs les plus consultés depuis l'ouverture du site concernent principalement l'éligibilité des communes aux différentes politiques publiques et périmètres (environ 200 000 visualisations –cartes visualisées, fichiers de données téléchargés - depuis mars 2005), ainsi que les principaux indicateurs économiques (démographies locale, emploi-chômage, fiscalité communale, TIC : 77 000 visualisations).

Fréquentation du site de l'Observatoire des territoires
(moyenne hebdomadaire)



Source : Observatoire des territoires

Installation d'un pôle d'observation des territoires de montagne

En vue de réaliser les schémas de massif, les commissaires de massif, en partenariat avec l'Université de Franche-Comté, ont mis en place, à partir de 2002, un outil d'information statistique territorialisé. La DATAR a souhaité que ce travail soit valorisé et mis à disposition du grand public à travers l'Observatoire des territoires. Une collaboration entre l'équipe de l'Observatoire, les autres équipes de la DATAR dont les commissaires, le laboratoire Thém@ de l'Université de Franche-Comté et la société I@D informatique, a permis d'ouvrir un « module » spécifique sur le site internet de l'Observatoire : « le pôle d'observation des territoires de montagne ».

Ce pôle a pour objectif d'être un outil tant de connaissance de ces espaces que du suivi des politiques publiques territoriales les concernant. La montagne est depuis longtemps un vaste laboratoire pour les politiques publiques territoriales et a donc bénéficié d'un nombre très important de politiques d'aides et d'aménagement. Dans un premier temps, le pôle doit fournir des références claires et précises sur ces différentes politiques. Dans un second temps, il fournira davantage d'indicateurs territorialisés et cartographiés (cartographie interactive) ainsi que des tableaux de bord permettant d'alimenter les réflexions liées aux territoires de montagne et à leurs politiques publiques territoriales.

Le pôle d'observation permet d'appréhender les différents territoires de montagne, dans leurs spécificités et leur diversité, au regard de 3 grands axes, définis grâce à l'analyse et à la synthèse des schémas de massif et reflétant les problématiques liées aux exigences du développement durable de ces territoires, dans leurs dimensions temporelles et spatiales :

- les massifs comme espaces de ressources,
- les massifs comme territoires de développement,
- les massifs comme terres de patrimoines.

CONCEPTION ET ANALYSE D'UN REFERENTIEL D'INDICATEURS TERRITORIAUX SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de conception et l'analyse d'un référentiel d'indicateurs territoriaux de développement durable est piloté par l'Observatoire des territoires de la DATAR et par le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable (CGDD), avec l'appui technique du Cemagref.

En 2009, le comité de pilotage mis en place par Pierre Dartout, Délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale, et Michèle Papallardo, Commissaire générale au Développement durable, a réuni experts, représentants de l'Etat, associations d'élus et ONG. Il a permis d'orienter le travail et de valider des propositions issues de travaux en ateliers.

Deux séries d'ateliers, en février et octobre, ont permis de réunir plus d'une centaine d'experts sur les thématiques retenues. Les indicateurs sont maintenant chiffrés, analysés et mis en ligne au fur et à mesure de leurs disponibilités sur les deux sites : www.territoires.gouv.fr et www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

Ce référentiel comportera in fine près de 50 indicateurs territorialisés à différents échelons géographiques. Une première mise en ligne a été effectuée le 20 janvier 2010 à l'occasion de la journée de concertation sur les indicateurs de développement durable au Conseil économique et social et environnemental. (CESE) organisé également par le CNIS et le CGDD.

Les indicateurs sont déclinés en fonction de thèmes qui prennent en compte la structuration établie à l'échelle européenne et nationale, ainsi que les cadres de référence de différents exercices, comme le référentiel pour l'évaluation des agendas 21, ou d'autres initiatives locales :

1. Société de la connaissance et développement économique et social
2. Consommation et production durables
3. Changement climatique et maîtrise de l'énergie
4. Transport durable
5. Conservation et gestion des ressources naturelles
6. Santé publique et prévention des risques
7. Cohésion sociale et territoriale
8. Bonne gouvernance

Ces indicateurs se situent dans le prolongement des travaux antérieurs. En effet, lors de la révision de la Stratégie nationale de développement durable (SNDD), il avait été prévu une déclinaison territoriale des douze indicateurs phares nationaux. C'est ainsi que neuf premiers indicateurs avaient été mis en ligne avec des fiches d'analyse sur le site Internet de l'Observatoire des territoires (www.territoires.gouv.fr) en novembre 2007. La nouvelle série d'indicateurs s'accompagne également de fiches d'analyse.

V- ACTIONS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

COMMUNICATION : REpondre AUX BESOINS DES ACTEURS DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

LES REPONSES AUX COURRIERS DES ELUS

En appui à la communication gouvernementale sur l'aménagement du territoire, la DATAR a répondu aux courriers ou questions émanant de parlementaires et aux courriers reçus par les ministères auprès desquels elle a été mise à disposition (secrétariat d'Etat à l'Aménagement du territoire – ministère de l'Energie, de l'environnement, du développement durable et de l'aménagement du territoire –MEEDDAT- jusqu'en juin 2009, puis ministère de l'Espace rural et de l'aménagement du territoire - MERAT). On ainsi été traitées :

- 107 Questions écrites de l'Assemblée nationale,
- 21 Questions écrites du Sénat,
- 146 Courriers du MEEDDAT,
- 64 Courriers du MERAT.

LES PUBLICATIONS

- « Territoires en mouvement »

La DATAR édite à la Documentation française, « Territoires en mouvement », série de guides pratiques sur les politiques d'aménagement du territoire, destinée aux élus, acteurs du territoire et aux étudiants. L'année 2009 a vu la sortie des « pôles de compétitivité ».

- Beau-livre

A titre exceptionnel, la DATAR a publié à la Documentation française en 2009 un bel ouvrage, intitulé « L'aménagement du territoire et image ». Richement illustré, il propose une promenade historique à travers les images fortes qui ont jalonné l'aménagement du territoire en France du XVI^e siècle à nos jours.

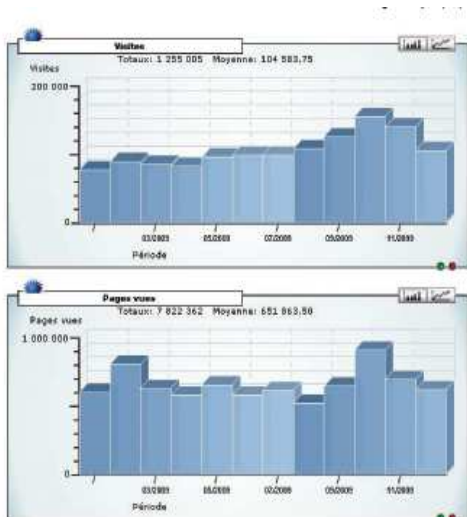
- Refonte de la lettre d'information de la DATAR

L'année 2009 a été marquée par la préparation d'une nouvelle lettre d'information trimestrielle de la DATAR, « Territoires en mouvement », destinée à présenter les politiques d'aménagement et de développement des territoires initiées et conduites par l'Etat. Cette lettre, dont le 1^{er} numéro est prévu pour la mi-2010, doit permettre de présenter les missions de la DATAR, plus ou moins connues, et de replacer son intervention dans le cadre des politiques et projets engagés. Tirée à 10 000 exemplaires en moyenne, elle lettre sera adressée gratuitement aux élus, aux acteurs du développement local ainsi qu'aux services de l'Etat et à toute personne qui en fait la demande.

Une version électronique sera également disponible sur le site Internet : www.datar.gouv.fr

LE SITE INTERNET DE LA DATAR

Le site internet institutionnel de la DATAR www.datar.gouv.fr mis à jour quotidiennement, met l'accent sur l'actualité et propose, dès que possible, le téléchargement ou l'accès aux documents de fonds (circulaires, guides méthodologiques, rapport, études, dossiers de presse). En 2009, il a reçu 1 255 000 visites, soit près de 3500 visiteurs quotidiens.



DIACT - Les territoires - Aménagement de territoire - Nouveaux territoires - Evaluation et prospective

Une nouvelle ambition pour les territoires

Michel Mercier, ministre de l'énergie, du climat et de l'aménagement du territoire, a présenté, le 7 octobre 2009, les nouvelles ambitions de l'aménagement du territoire.

Télécharger le dossier de presse (Office de la Haute-Normandie) (Nouveaux liens)

Mot-clés

Tous les axes / La Diact publie "Des nouvelles ambitions pour l'aménagement de territoire"

Communiqué de presse / 9,5 millions d'aires de gestion d'aménagement de territoire attribués à 18 projets créant un maillage de territoires

En bref / Examine quelques points pour positionner la session 2010 du TERRITOIRE

Des axes de travail / Plan de 2009 et vers la réalité de l'avenir du territoire

LES LIENS CONNEXES

- Page DIACT about 2009
- Aires de territoire
- Aménagement territorial
- Plan d'existence 2009
- 2009
- Plan de territoire
- Le Plan de territoire avec le territoire de Paris (diact)
- Agence de Mission Stratégie

Qu'est-ce que l'aménagement du territoire ?

inscription à Diact@diact.fr

LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Le Centre de documentation soutient chaque équipe dans la réalisation de ses propres missions en mettant à disposition de tous un grand nombre de documents (ouvrages, études, articles, textes officiels,...), en effectuant une veille documentaire sur les thèmes liés à l'aménagement du territoire, en diffusant par différents biais ces informations, en accompagnant ou réorientant les utilisateurs dans leur recherche d'information et en offrant des services ciblés.

Egalement ouvert au public extérieur, le centre de documentation accueille un large public et anime un service de Questions/Réponses par téléphone pour les élus, étudiants, universitaires, aménageurs, chefs d'entreprise ou encore particuliers.

En 2009, a été lancé un nouveau produit d'information : **En Quelques Clics**. Bulletin de veille bimensuel, il permet d'alerter l'ensemble des collaborateurs sur les rapports, articles, textes officiels,... nouvellement parus et venant alimenter leur dossier. 29 numéros parus en 2009.

Le centre de documentation en chiffres

- **Un large éventail documentaire** : 10 000 références (ouvrages, études, articles de presse, rapports, textes officiels...) et une centaine de titres de périodiques ;
- **Un enrichissement régulier du fonds** : 769 notices saisies dans la base documentaire dont 429 nouveaux ouvrages ou études ;
- **Un fonds régulièrement consulté** : 350 prêts de documents, 59 bibliographies extraites du fonds DATAR ;
- **Divers produits et services offerts** : 2 revues de presse quotidiennes (générale + spécialisée) ; 50 revues de presse thématiques régulières (InfoThèmes) ; 29 bulletins de veille électroniques « En Quelques clics » ; 372 recherches documentaires internes DATAR ; 163 demandes extérieures auprès des services de Questions/Réponses animés par la Doc (téléphone + courrier).

L'IHEDATE : UN INSTITUT DE FORMATION POUR ECHANGER SUR LES TERRITOIRES

A l'origine de sa création, la DATAR a continué en 2009 à apporter son soutien actif à l'Institut des hautes études du développement et de l'aménagement des territoires européens (IHEDATE).

La mondialisation, les contraintes environnementales, l'intégration européenne, la décentralisation, ont transformé profondément les conceptions et les pratiques d'aménagement et de développement des territoires. Elles s'appuient désormais sur des partenariats resserrés entre l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises privées et publiques. Telle est la philosophie qui inspire l'IHEDATE, association dont les membres sont des administrations, des associations de collectivités territoriales, des groupements professionnels et des entreprises publiques et privées, ainsi que les anciens auditeurs. Le conseil d'administration est assisté d'un conseil scientifique. L'École des Ponts Paris Tech et Sciences Po sont les partenaires pédagogiques.

L'institut propose un cycle annuel de formation pour des responsables de haut niveau issus de ces divers univers, et plus largement, de la société civile : associations, syndicats, médias, etc. Son objectif est de diffuser les connaissances les plus actuelles sur la France, l'Europe et l'avenir de leurs territoires, de comparer les pratiques françaises de développement des territoires à celles d'autres pays européens, et de permettre le croisement des expériences.

En 2009, le cycle de formation de l'IHEDATE a eu pour fil rouge « énergie et territoires ». Au cours des séminaires, les auditeurs, au nombre de 55, ont découvert les enjeux énergétiques et se sont familiarisés avec un système complexe d'acteurs, de réglementation et de marché. Ils ont pu mesurer aussi l'effort nécessaire pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par l'Union européenne et la France en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les interventions ont mis en lumière les problématiques territoriales et les interrogations actuelles sur les stratégies d'adaptation au changement climatique et sur les modalités de la gouvernance de l'énergie.

Les ateliers ont permis aux auditeurs d'échanger largement sur ces thèmes et de concrétiser leur perception des enjeux, notamment, pour l'un d'entre eux, dans le cadre de deux journées d'études en Aquitaine.

Le voyage en Allemagne, à Berlin et Hambourg, a permis de saisir la façon dont ce pays envisage les questions énergétiques et de mesurer les profondes différences d'approche, à la fois sur le fond (quel mix énergétique ?) et sur la gouvernance (notamment à propos du partage des tâches entre collectivités, Etat et opérateurs de l'énergie).

COOPERATION INTERNATIONALE : LES BONNES PRATIQUES FRANÇAISES AU SERVICE DES PAYS PARTENAIRES

En 2009, les activités à l'international de la DATAR, ont concerné prioritairement les nouveaux Etats-membres de l'Union Européenne, les pays méditerranéens et la Chine. 56 délégations étrangères ont été reçues et 126 missions à l'étranger ont été réalisées.

Par ailleurs, la DATAR a poursuivi son activité au sein du Comité des politiques territoriales de l'OCDE. Elle a participé aux travaux des trois comités (indicateurs, développement rural et compétitivité urbaine). Le Délégué, Pierre Dartout, a représenté la France la réunion OCDE *Investir pour la croissance : Bâtir des régions innovantes* en présentant les outils de politique régionale de la France pour la relance de l'économie et en soulignant le rôle des métropoles pour le développement territorial.

LES RELATIONS AVEC LES NOUVEAUX ETATS-MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE

L'engagement de la DATAR dans les jumelages institutionnels de la Commission européenne

En Bulgarie, le jumelage dans lequel la DATAR a été associée à l'ENA et la Chancellerie du Gouvernement de Lituanie s'est achevé en septembre 2009. La DATAR a assumé la responsabilité de 2 des 4 composantes du programme : les relations entre les administrations de l'Etat à l'échelon local, et les relations entre ces administrations et l'échelon central. Parmi les projets pilotes réalisés dans 5 Oblasts (départements), citons : programme d'éducation à la santé, un programme d'amélioration de l'environnement éducatif des jeunes ou un projet de prévention des risques naturels.

Ces projets ont nécessité la mobilisation et la coordination des administrations de l'Etat tant à l'échelon local que national. Cette expérience a permis de faire apparaître un grand nombre d'enseignements sur les besoins de réforme de l'organisation administrative et de formation des fonctionnaires. Un document de préconisation a été remis à l'administration bulgare, à l'occasion d'un séminaire tenu à Plovdiv les 25 et 26 septembre 2009. Auparavant, le 10 et 11 avril, au cours d'un séminaire organisé à Stara Zagora, et présidé par le Premier ministre, les experts de la DATAR ont présenté la réforme de l'administration locale en France, et ses conséquences pour les territoires. Ce séminaire a été l'occasion d'échanges fructueux avec les gouverneurs (préfets) bulgares.

En complément de ce jumelage, la DATAR a par ailleurs initié en partenariat avec l'ENA, des sessions de formation demandées par l'Institut bulgare d'administration publique, à destination de fonctionnaires bulgares.

Par ailleurs, un jumelage s'est achevé en Tunisie (voir ci-après coopération avec le Maghreb).

Les échanges d'expériences avec les Etats Membres

Ces échanges ont porté essentiellement sur la mise en œuvre de la politique régionale européenne 2007-2013. Les deux pays chargés d'assurer la présidence de l'Union européenne en 2011, la Hongrie et la Pologne, ont souhaité un « retour d'expérience » de la part de la France. Un séminaire spécifique a été organisé le 21 Avril 2009 à l'initiative de la DATAR, et des délégations des deux pays ont été reçues à la DATAR.

Des coopérations bilatérales prioritairement tournées vers la Pologne et la Hongrie

En Pologne, l'accord de coopération signé entre le ministère du Développement régional (MRR), la DATAR et FCI (France Coopération Internationale) en juin 2007 portait prioritairement sur la gestion des fonds structurels. Mais la pratique a ouvert la coopération sur tous les sujets de la politique régionale.

En Hongrie, l'Agence nationale de développement (AND) qui regroupe toutes les autorités de gestion des programmes opérationnels hongrois, est l'interlocuteur de la DATAR. La coopération avec cette

agence a porté en 2009 prioritairement sur les questions d'évaluation. Cette coopération engagée depuis maintenant plus de deux ans se poursuit dans une réelle volonté d'échanges.

LES ECHANGES INTERNATIONAUX SUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Pays émergents : la Chine

Outre la réception de nombreuses délégations, la DATAR a engagé des actions de coopération avec la Chine centrées principalement sur la formation dans le domaine de l'aménagement du territoire. Il s'agit notamment d'aider la Chine à se développer de façon harmonieuse dans une période cruciale pour son aménagement par des exemples concrets de politiques nationales et d'actions locales, mais aussi de mieux comprendre les politiques chinoises d'aménagement du territoire, qui peuvent être sources d'inspiration en France.

1) A la demande du Consul général de Shanghai, la DATAR a engagé une coopération avec la CELAP, organisme de formation continue des hauts dirigeants chinois, dans le cadre d'un accord signé en décembre 2008. Parmi les thèmes abordés lors des conférences qui se sont tenues mi-septembre 2009 à la CELAP : la politique française d'aménagement du territoire, le développement urbain et rural en France, la protection des espaces naturels et biodiversité, la politique française des transports, la gestion des ressources en eau. Le séminaire de formation organisé par la DATAR à la CELAP a été vivement apprécié par les participants (40 maires de villes de province et 40 hauts fonctionnaires des gouvernements de province).

Par ailleurs, deux formations ont aussi été dispensées : à l'Institut d'Administration de Shanghai devant une cinquantaine de cadres de différents services (urbanisme, santé, éducation, santé) et à la Commission Nationale du Développement et de la Réforme (NDRC) devant 70 personnes (membres du gouvernement municipal, représentants de l'administration provinciale, chefs de service du gouvernement municipal et cadres de la NDRC provinciale).

2) Un accord de coopération pour le Développement urbain durable a été signé fin 2007 entre le Ministre d'Etat français et le ministre de la construction chinois. La DATAR fait partie du comité de pilotage de cet accord, et participe activement à sa mise en œuvre (contribution aux initiatives de formation, constitution d'un réseau franco-chinois de hauts dirigeants).

3) La DATAR, représentée par le commissariat de massif des Alpes, cofinance les actions et participe aux travaux de coopération entre le massif des Alpes françaises et la province montagneuse du Sichuan dans le domaine du développement et de l'aménagement touristique et sportif des montagnes, fondé sur le respect des principes de développement durable.

4) La DATAR participe activement au forum des transports à haut niveau de service qui se tient tous les ans à Shanghai. Pour l'édition de novembre 2009, elle a exposé l'état de ses réflexions dans le domaine de l'influence de l'arrivée de la grande vitesse ferroviaire sur les espaces urbains.

Les pays du Maghreb

- La Tunisie

L'année 2009 a vu l'achèvement du jumelage de l'Union européenne que la DATAR avait remporté en 2007, en partenariat avec l'Etat italien, au bénéfice du ministère du développement régional et de la coopération internationale tunisien (MDCI).

Ce jumelage avait pour objectif d'accroître la contribution du secteur privé à l'effort de développement régional et à l'amélioration de la compétitivité globale de l'économie tunisienne. Il devait contribuer à améliorer la performance des Organismes de développement régional (ODR) et leur maîtrise des grandes fonctions macro-économiques en liaison avec la promotion de l'investissement privé, à promouvoir le partenariat et la mise en réseau des Offices, à améliorer la communication et le traitement et la diffusion de l'information régionale.

Ce programme s'est déroulé sur 27 mois, du 1er juin 2007 au 15 octobre 2009, sous la coordination du chef de projet, conseillère à la DATAR et en présence du Conseiller résident de jumelage, au sein

de la Direction générale du Développement régional du ministère du Développement et de la coopération internationale et auprès des ODR.

Le taux de programmation des expertises du jumelage a atteint 98% de l'objectif initial. Le taux de programmation des hommes-jours de visites d'étude a atteint 100 %. Plus de 100 missions d'experts français et italiens en Tunisie, représentant 800 journées d'expertise ont été réalisées par plus de 100 experts différents. 8 stages et missions d'étude en Europe (France et Italie), représentant 330 journées ont été réalisées. Elles ont concerné 50 agents de l'administration tunisienne. Plusieurs actions de coopération sont prévues pour faire suite à ce jumelage.

- L'Algérie

La coopération de la DATAR avec le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement et du tourisme algérien s'inscrit dans une longue tradition de travail initiée dans le cadre de projets de coopération d' « appui méthodologique à la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire et de ses instruments ». Les premières actions remontent aux années 2000.

Un accord de partenariat stratégique de 3 ans a été signé en 2006 entre les deux gouvernements. Financé par le ministère des affaires étrangères français et dénommé Fonds Social Prioritaire (FSP) aménagement du territoire, ce programme a pour champ l'aménagement et la compétitivité des territoires. La DATAR est responsable de sa mise en œuvre qui a démarré en 2009.

Un certain nombre d'actions ont ainsi été réalisées dans le respect de la programmation prévue :

- la conduite de deux séminaires de formation à l'ingénierie du développement territorial (en juillet et novembre 2009) ;
- la réalisation d'un stage d'immersion et d'observation en France qui a eu lieu dans la région d'Aix-en-Provence et Marseille en octobre 2009 sur le thème « Développer la compétitivité des territoires ».

L'équipe Observatoire des territoires de la DATAR est particulièrement impliquée dans ce FSP. Pour le gouvernement algérien la mise en place d'un Observatoire du territoire, préconisée par le Schéma National d'Aménagement du Territoire, est en effet au cœur des réflexions en matière d'ingénierie territoriale. L'Observatoire des territoires de la DATAR est intervenu lors du séminaire de lancement du FSP le 4 mars 2009 en insistant sur l'importance de travailler sur les objectifs, la méthodologie et sur le partenariat. Il a de plus organisé et animé le séminaire en novembre 2009 sur les « Enjeux et modalités de l'observation territoriale » avec la collaboration de la directrice de l'agence d'urbanisme de Brest.

- Le Maroc

Le 6 juillet 2007, un mémorandum d'entente a été signé par l'ambassadeur de France, le ministre de l'aménagement du territoire et le Délégué. Il prévoit la poursuite et la consolidation des actions engagées dans le cadre du FSP Aménagement du territoire, aujourd'hui achevé, avec la Direction de l'Aménagement du territoire (DAT) marocaine. Ce programme comporte 6 actions majeures programmées sur deux ans :

- appui à la mise en œuvre d'une démarche de contractualisation Etat/Région,
- appui à la mise en place d'un observatoire de la dynamique des territoires,
- appui à l'expérimentation d'une démarche SPL,
- appui à la promotion d'une politique de pays et d'agglomérations,
- appui à une réflexion sur les enjeux de l'aménagement numérique des territoires,
- appui à l'organisation d'ateliers de prospective territoriale, notamment en région.

En 2009, une mission a été conduite sur l'aménagement numérique des territoires.

La CEMAT

Créée en 1970, la CEMAT (Conférence européenne des ministres de l'aménagement du territoire – Conseil de l'Europe) est une enceinte de dialogue et d'échange d'expériences dans le domaine de l'aménagement du territoire entre les pays membres du Conseil de l'Europe. La DATAR, qui représente la France au sein du Comité des hauts fonctionnaires de la CEMAT, a joué un rôle actif en 2009 dans la préparation des résolutions et déclarations qui seront soumises aux ministres à l'occasion de la 15^{ème} session de la CEMAT qui se tiendra à Moscou en juillet 2010 sur le thème « les enjeux du futur : le développement territorial durable du continent européen dans un monde en mutation ».

VI - BILAN SOCIAL ET MOYENS FINANCIERS

LES EQUIPES DE LA DATAR : UNE ORGANISATION PROCHE DES ACTEURS DES TERRITOIRES

La DATAR regroupe en son siège parisien et dans les territoires (commissariats de massifs, SGAR, RP à Bruxelles) près de 200 agents, issus de différentes administrations ou contractuels.

La DATAR est un lieu d'échange unique entre les services de l'Etat (centraux et déconcentrés) et les collectivités territoriales à travers 3 dimensions essentielles de son action :

- *interministérielle*, c'est une structure dont le statut et la mission contribuent à animer une transversalité rare dans l'administration française ;
- *territoriale*, soit en pilotant les interventions sur de grands projets d'envergure nationale, soit en accompagnant les projets portés par les acteurs du développement local ;
- *créative*, par le recours à des groupes de prospective, la publication d'études, le lancement de politiques innovantes ou la promotion de nouveaux outils de développement.

Direction et Equipes, sous la responsabilité d'un Conseiller

La Direction

- Pierre DARTOUT, Préfet, Délégué interministériel à l'aménagement et la compétitivité des territoires, depuis le 30 avril 2008. Il succède à Pierre MIRABAUD, délégué depuis le 6 décembre 2004.
- Patrick CRÉZÉ, Directeur, adjoint au Délégué, chargé de la coordination et de l'action interministérielle, assurant également par intérim les fonctions de directeur en charge de la prospective, des études et de l'international. Nommé le 8 janvier 2009, il succède à Jean-Benoît ALBERTINI.
- Yannick IMBERT, Directeur, chargé des mutations et du développement économiques. Nommé le 27 avril 2010. Il succède à Laurent FISCUS.

Conseillers rattachés à la Direction :

- Eliane DUTARTE, Conseillère auprès du Délégué, en charge du Bassin parisien, et placée auprès de la Mission « développement de la région capitale ».
- Michèle MEDVEDOWSKY, Conseillère auprès du Directeur, adjoint au Délégué, pour l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires européens (IHEDATE), la coopération avec les pays du Maghreb et l'Union pour la Méditerranée.

Le secrétariat général

Sous l'autorité d'Hervé JONATHAN, Sous-directeur, Secrétaire général, il comprend :

- le service du budget et des finances,
- le service des ressources humaines,
- les affaires juridiques,
- le service intérieur,
- le service informatique,
- le service des archives.

L'équipe « cabinet /communication »

Sous la conduite d'Amélie DUROZOY, Chef de cabinet du Délégué, cette équipe assure :

- pour sa partie cabinet : l'organisation de l'agenda du Délégué, la préparation de ses rencontres, déplacements et interventions, le suivi des relations avec les parlementaires, les grandes associations d'élus, les acteurs du développement local...
- pour sa partie communication : les relations avec la presse, la gestion du site internet de la DATAR (www.datar.gouv.fr), la coordination et la préparation des publications de la Délégation, la gestion du centre de documentation ouvert aussi bien au personnel de la DATAR qu'aux professionnels et au grand public (accueil sur rendez-vous).

Les équipes opérationnelles, sous la responsabilité d'un Conseiller

L'équipe « Développement régional et politiques européennes » - Vincent Le DOLLEY

Cette équipe a coordonné la préparation et suit l'exécution et l'évaluation des contrats de projets Etat-Région et des programmes opérationnels européens soutenus par les fonds structurels FEDER et FSE, ainsi que des autres initiatives territoriales de la Commission. Elle peut, de fait, veiller à la complémentarité des démarches stratégiques qui sous-tendent les programmes contractuels français et européens dans les territoires et les grands projets décidés lors des Comités interministériels à d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) tels que le rétablissement du caractère maritime du Mont Saint-Michel, le projet ITER ou le réaménagement du littoral languedocien. Elle prépare également les décisions de la section générale du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et suit la mise en œuvre des décisions des CIADT. Enfin, elle coordonne l'action des chargés de mission régionaux. Ces derniers assurent la double mission de correspondant auprès du Préfet de région et de ses collaborateurs et d'interface avec les équipes de la DATAR.

L'équipe « Dynamiques des territoires » - Florence CLERMONT-BROUILLET

Cette équipe est chargée principalement de favoriser le développement des territoires ruraux et urbains, de cerner et d'analyser les problématiques et les actions relatives à ces territoires. Dans ce cadre elle est force de propositions de politiques publiques adaptées. Elle met sa capacité d'analyse et d'expertise sur les territoires au service des autres équipes. Par ailleurs elle a en charge le suivi et la réflexion sur des territoires à enjeux spécifiques (littoral, montagne, villes moyennes, parcs nationaux et parcs naturels régionaux...). Elle apporte sa contribution à la réflexion sur la structuration territoriale et l'accompagnement des dynamiques locales. Elle assure également le suivi et la réflexion sur des chantiers thématiques : services publics et au public dont santé et cohésion sociale, tourisme, culture et patrimoine, politiques foncières, agricole commune et de développement rural. Elle assure le suivi et la gestion de quelques outils : Pôles d'excellence rurale, zones de revitalisation rurale... et le secrétariat de deux conseils : le conseil national de la montagne et le conseil national du littoral.

L'équipe « mutations et développement économiques »

Jean-Marc FROHARD, Conseiller chargé de l'animation de l'équipe - Michèle MEDVEDOWSKY, chargée des relations avec l'AFII et les Agences régionales de développement - Patricia PRAT, chargé des stratégies territoriales d'entreprises

Pluridisciplinaire, cette équipe coordonne le volet « veille et traitement » des mutations économiques. Elle s'appuie sur un réseau de correspondants placés au sein des services territoriaux de l'Etat (SGAR, préfectures) et travaille également en étroite collaboration avec les administrations centrales concernées par les mutations (DGEFP, DGCIS, DGPAAT). Une trentaine de sites en mutation industrielle font l'objet d'un soutien spécifique de la part de l'Etat. Elle comporte un pôle « concurrence et réglementation notamment européenne des aides aux entreprises » qui assure une fonction de soutien aux administrations centrales, et concourt à l'instruction de l'attribution de la Prime à l'aménagement du territoire (PAT) au sein du secrétariat général de la Commission interministérielle d'aide à la localisation des activités.

Le volet « développement économique » comprend notamment la cotutelle de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) et les relations avec les Agences régionales de développement.

Dans le cadre des mesures liées aux restructurations des sites militaires en France, annoncées en juillet 2008, le pôle est au cœur du dispositif d'accompagnement et d'attractivité territoriale pour les sites les plus touchés par les fermetures de sites et a renforcé ses équipes en conséquence. Il participe étroitement à l'élaboration des diagnostics économiques territoriaux et coordonne, en liaison forte avec les préfetures et en concertation avec les acteurs locaux, l'élaboration des contrats de redynamisation de sites de défense (CRSD) et des Plans locaux de redynamisation (PLR).

L'équipe « Innovation, compétitivité et aménagement numérique des territoires » - Alain MOULET

Cette équipe assure le suivi et l'évaluation des pôles de compétitivité et des systèmes productifs locaux. Elle mène des réflexions sur le développement des clusters d'innovation en France.

Elle contribue aux politiques relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche vis-à-vis des impacts territoriaux.

Un pôle « aménagement numérique du territoire » coordonne les travaux et partenariats relatifs à la couverture et au développement de la téléphonie mobile, du haut et très haut débit fixe et mobile, et au développement des services numériques.

Elle mène également une action transversale sur les dimensions territoriales des politiques de l'innovation, notamment au titre des « objectifs de la stratégie de Lisbonne ».

L'équipe « Développement durable, transports et métropoles » - Pascal MIGNERIEY

En participant aux procédures des grands projets d'infrastructures et de services de transports de voyageurs et de marchandises, l'équipe porte le souci de la prise en compte de l'aménagement du territoire, a fortiori dans les orientations fortes de développement durable. Elle fournit également une expertise sur les questions techniques, socio-économiques et environnementales des transports.

Le développement durable étant désormais inhérent à toutes les politiques publiques, l'équipe assure une expertise transversale au service des autres entités de la DATAR et une représentation de la DATAR dans les réunions externes sur le développement durable, notamment sur les aspects environnementaux.

Développer l'attractivité et la compétitivité des grandes métropoles urbaines justifie une animation de réseau, une analyse comparative des forces et faiblesses des métropoles françaises, les orientations dans les relations des métropoles avec leurs territoires directement environnant et dans les équilibres internes aux villes.

L'équipe « Coopération internationale » - Xavier GIVELET

L'action internationale de la DATAR constitue une composante importante de ses missions qui participe tant au rayonnement de la France qu'à la transmission d'un savoir-faire reconnu en matière d'aménagement du territoire.

Ses interventions ciblent principalement trois types de pays : les nouveaux Etats membres de l'Union européenne, les candidats à l'entrée dans l'Union et les pays du Maghreb. Dans ce cadre, l'équipe « coopération internationale » participe à des programmes engagés par la France ou l'Union européenne (assistance technique, coopération bilatérale, fonds, jumelages...), et accueille dans ses locaux de plus d'une soixantaine de délégations étrangères par an.

L'équipe « Observatoire des territoires » - Odile BOVAR

Organisé en réseau et animé par l'équipe « observatoire » de la DATAR, l'Observatoire des territoires constitue le lieu de synthèse et de mise en perspective des informations, de plus en plus nombreuses,

qui sont produites sur les territoires par les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes d'étude et de recherche.

L'Observatoire et son équipe support de la DATAR apportent leur concours à la définition et au suivi des politiques publics d'aménagement des territoires. Les informations recueillies sont diffusées sur un site Internet : www.territoires.gouv.fr

L'équipe « prospective et études » - Stéphane CORDOBES

L'anticipation et la prospective constituent une des missions essentielles de la DATAR. Dans cette perspective, l'équipe « prospective et étude » assure :

- la mise en œuvre de groupes de prospective (programme « Territoires 2040 »),
- la tenue de séminaires Prospective Infos,
- l'édition de travaux de prospective dans les collections de la Documentation française.
- l'animation du Centre de ressources de la prospective territoriale.

BILAN SOCIAL

EFFECTIFS

CATEGORIES DE PERSONNEL	2007	2008	2009
FONCTIONNAIRES			
Catégorie A	29	24	27
Catégorie B	12	12	12
Catégorie C	40	42	40
TOTAL FONCTIONNAIRES	81	78	79
CONTRACTUELS			
Catégorie A	46	46	45
Catégorie B	8	8	9
Catégorie C	1	2	1
TOTAL CONTRACTUELS	55	56	55
MAD			
Catégorie A	38	44	34
Catégorie B	4	4	4
Catégorie C	2	2	0
TOTAL MAD	44	50	38
TOTAL	180	184	172

EFFECTIFS EN FONCTION (hors MAD)

	2007	2008	2009
PLAFOND ETP	148	148	148
ETP OCCUPES	136	134	130

EFFECTIFS EN FONCTION

FONCTIONS	FONCTIONNAIRES	CONTRACTUELS	MAD	TOTAL
Délégué	1			1
Directeurs	2			2
Sous-directeur	1			1
Chef de cabinet		1		1
Conseillers	3	2	4	9
Responsable de service	4	2		6
Chargés de mission	13	37	17	67
Commissaires	1		4	5
Adjoint au commissaire	1		2	3
Chargés de mission commissariats	3	3	5	11
Gestionnaires	17	1	1	19
Secrétaires	23	8	1	32
Agents service intérieur	6	1		7
Standardistes			2	2
Conducteurs auto	4			4
RP Bruxelles			1	1
Bassin parisien			1	1
TOTAL	79	55	38	172

AGENTS EN DETACHEMENT

Ministère ou organisme	catégorie A	catégorie B	catégorie C	Total
MEEDDM	6	1	1	8
Intérieur	7		2	9
Défense			2	2
INSEE	2	1	1	4
Agriculture	3	1		4
Education nationale	1		1	2
Affaires étrangères	1			1
Fonction publique Hospitalière			1	1
France Télécom				0
Emploi	3	1	2	6
Collectivités territoriales	3		3	6
La Poste		1		1
TOTAL	26	5	13	44

GRADES MISES A DISPOSITION

MINISTERE OU ORGANISME	CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C	TOTAL
AGRICULTURE	14			14
MEEDDM	2			2
MEIE	6	1		7
INTERIEUR	5			5
JUSTICE	1			1
DEFENSE	4			4
PREMIER MINISTRE				0
LA POSTE				0
CAISSE DES DEPOTS				0
SNCF	1			1
ASP	1	1		2
EMPLOI				0
FRANCE TELECOM		2		2
TOTAL GENERAL				38

Pour mémoire, MAD au 31/12/2008 : 50

TEMPS PARTIEL

ANNEE 2007

Temps partiel	FONCTIONNAIRES			CONTRACTUELS			MAD			TOTAL
	cat.A	cat.B	cat.C	cat.A	cat.B	cat.C	cat.A	cat.B	cat.C	
90%	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
80%	1	1	2	4	1	0	0	1	0	10
70%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
50%	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL	1	1	3	5	1	0	0	1	0	12

ANNEE 2008

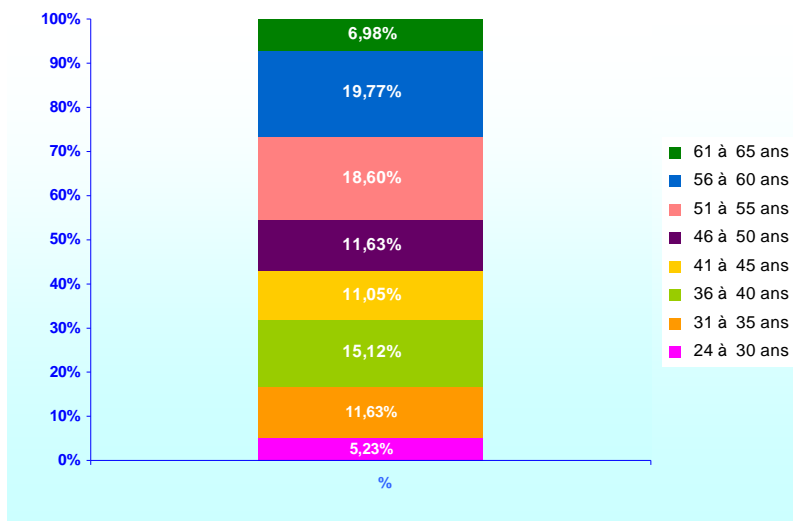
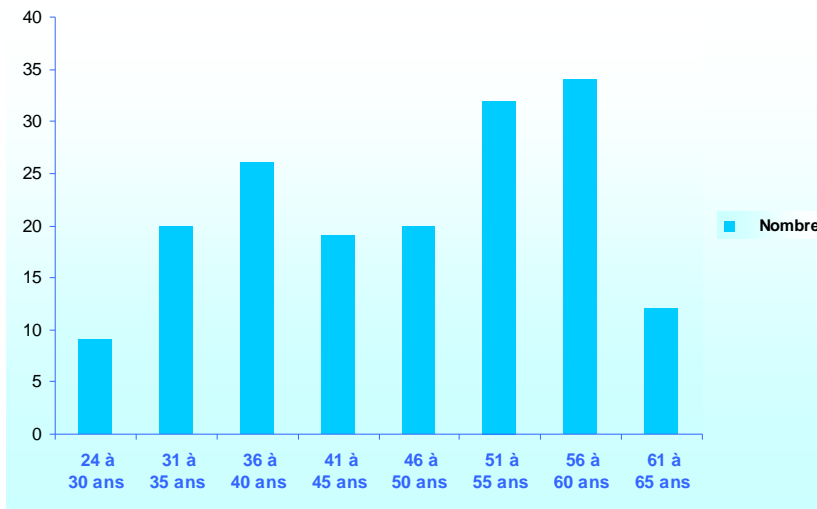
Temps partiel	FONCTIONNAIRES			CONTRACTUELS			MAD			TOTAL
	cat.A	cat.B	cat.C	cat.A	cat.B	cat.C	cat.A	cat.B	cat.C	
90%	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
80%	0	1	2	3	1	0	2	1	0	10
70%	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
50%	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL	0	1	3	4	1	0	3	1	0	13

ANNEE 2009

Temps partiel	FONCTIONNAIRES			CONTRACTUELS			MAD			TOTAL
	cat.A	cat.B	cat.C	cat.A	cat.B	cat.C	cat.A	cat.B	cat.C	
90%			1							1
80%		1	1	3	1					6
70%						1				1
60%			1							1
50%							1			1
TOTAL	0	1	3	3	1	1	1	0	0	10

Avec en 2009, 5,23 % des effectifs à temps partiel, on constate un faible taux d'agents à temps partiel à la DATAR.

PYRAMIDE DES AGES



FORMATIONS

NATURE DES FORMATIONS	Nombre d'agents ayant bénéficié de formation en 2007	Nombre d'agents ayant bénéficié de formation en 2008	Nombre d'agents ayant bénéficié de formation en 2009
Langues	5	11	11
Séminaires			3
Bureautique et informatique	15	16	19
Formation Hygiène et sécurité	4	3	2
Formation métiers	24	43	32
Préparation interne aux concours de la fonction publique	18	11	12
Préparation à l'examen professionnel de secrétaire administratif de classe exceptionnelle	3	1	1
TOTAL GLOBAL	69	85	80

En 2009, 107 formations représentant un total de 345 jours ont été mises en place contre 102 en 2008 pour 362 jours.

En outre, 3 agents ont bénéficié de formations à distance sous différentes formes pédagogiques (cédérom, pack...)

Le coût des dépenses de formations en 2009 s'est élevé à 39 602€ et à 40 446 € en 2008 sachant qu'un certain nombre de formations de la DSAF sont gratuites.

ENTREES ET SORTIES

	Titulaires		Contractuels		Mis à disposition	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Catégorie A	4	2	10	9	3	9
Catégorie B	3	1		1		
Catégorie C	6	9		3		2
TOTAL	13	12	10	13	3	11

36 départs de la DATAR et 26 entrées (région capitale non comptabilisée) ont été recensés en 2009. Le fort renouvellement des effectifs est conforme à la vocation d'administration de mission de la DATAR.

Nombre d'entrées de stagiaires étudiants entre 2000 et 2009

ANNEE	TOTAL
2000	16
2001	20
2002	20
2003	26
2004	29
2005	22
2006	24
2007	25
2008	25
2009	23

DONNEES SOCIALES

ACCIDENTS DE TRAVAIL					
TYPE	2005	2006	2007	2008	2009
Accidents de travail	4	2	3	5	5
Rentes d'accidents (versées trimestriellement)	1	1	1	1	1

LOISIRS : NOMBRE DE PRESTATIONS					
	2005	2006	2007	2008	2009
Centre de loisirs	0	0	2	0	0
Gîtes	2	0	0	0	0
Classes vertes, de neige et de mer	1	0	0	0	0

AIDES FINANCIERES : NOMBRE DE DOSSIERS					
	2005	2006	2007	2008	2009
Aide financière non remboursable	1	0	0	0	0

TYPE DE CONGES					
	2005	2006	2007	2008	2009
Maternité	3	3	1	1	0
Paternité	2	1	1	2	2
Bonifié	0	1	2	2	2

SITUATION DES ALLOCATAIRES DE L'AIDE AU RETOUR A L'EMPLOI			
	Cat A	Cat B	Cat C
Allocataires au 01/01/2009	1		1
Nouveaux allocataires en 2009	3		
Allocataires en fin de droits au cours de l'année	1		1
Allocataires ayant retrouvé un emploi	2		
Allocataires bénéficiaires de l'allocation d'aide au retour à l'emploi formation (AREF)			
Allocataires au 31/12/2009	1		

DES MOYENS FINANCIERS AU SERVICE DES PROJETS DANS LES TERRITOIRES

Dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), **les moyens d'intervention et de fonctionnement de la DATAR sont rattachés à un programme unique, le programme « Impulsion et Coordination de la Politique d'Aménagement du territoire (112) » qui s'inscrit dans la mission interministérielle « Politique des territoires »**. Le Délégué est le responsable du programme. Le budget (421M€) se compose du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), de la Prime d'aménagement du territoire (PAT), et des crédits de fonctionnement et d'études. 72 % de ce budget est exécuté par des budgets opérationnels de programme locaux sous la responsabilité des préfets de région.

Répartition des dépenses effectuées en 2009 sur le programme 112 :

PAT : 8,3 %
FNADT CPER : 46,6 %
FNADT Hors CPER et soutien au réseau DATAR : 38,8 %
AFII : 1,8 %
Fonctionnement, études et personnel : 4,5 %

Le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), a représenté en 2009, 85,4 % des dépenses du programme 112. Il a vocation à soutenir, en investissement comme en fonctionnement, les actions qui appuient les choix stratégiques de la politique d'aménagement du territoire. Il apporte le soutien de l'Etat aux seules opérations qui ne peuvent être financées par les ministères, ou ne peuvent l'être en totalité, alors que leur réalisation est essentielle à la réussite du projet territorial concerné. Le FNADT intervient donc en complément des fonds publics ou privés mobilisés.

35,1 M€ ont été versés aux entreprises au titre de la Prime d'aménagement du territoire (PAT). Elle a connu une profonde refonte en 2007. Cette aide de l'Etat vise à accroître l'attractivité des territoires et à corriger les déséquilibres de développement. Elle favorise la localisation et l'émergence de projets créateurs d'emplois tant dans les zones les plus fragiles que dans les pôles de compétitivité.

Le financement de la politique d'aménagement du territoire ne se limite, toutefois, pas aux seuls moyens de la DATAR, mais s'appuie également sur des contributions d'autres ministères et sur des moyens européens. L'effort budgétaire complet de l'Etat en matière d'aménagement du territoire s'élève à environ 5 milliards d'euros. Il est porté par 34 programmes budgétaires relevant de 16 missions ministérielles ou interministérielles. Ces financements font l'objet d'un document de politique transversale (DPT) consacré à l'aménagement du territoire dont la DATAR est le chef de file.

La DATAR assure aussi le pilotage :

- de la **coordination de l'attribution des crédits relatifs aux contrats de projets Etat-Régions** (12.7 Mds€ pour l'Etat sur 2007-2013) ;
- de l'**attribution des fonds structurels européens** (12.7 Mds€ pour 2007-2013).

Enfin, les **allègements de charges sociales et fiscales** accordés dans les zones d'aménagement du territoire, zones rurales et zones urbaines se sont élevés à 833 M€ pour 2009 dont 392 M€ d'exonérations dont l'objet principal contribue au programme impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire.

CONTACT

DATAR
8, RUE DE PENTHIEVRE - 75800 PARIS CEDEX 08

TEL : 01 40 65 12 34 – FAX : 01 43 06 99 01

www.datar.gouv.fr

- sur l'Observatoire des territoires français : www.territoires.gouv.fr
- sur les pôles de compétitivité : www.competitivite.gouv.fr
- sur les pôles d'excellence rurale : <http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr>
- sur la politique européenne de cohésion en France : www.europe-en-france.gouv.fr